

L'ÉDUCATION

hebdo

La **formation des enseignants**, mission de confiance ou mission impossible?

Inventer une **éducation surveillée** pour fermer les portes des prisons.

Depuis le 10 mai, **les radios libres** s'éclatent, mais leur avenir n'est pas joué.

remorque Franc

... ce n'est pas un ou deux modèles fabriqués « à la sauvette »
mais **une gamme de 245** remorques différentes
de 200 à 3 500 kg

1er prix (en kit à peindre) : **750 F ttc**
nos ferrures d'attelage voiture à partir de **200 F ttc**
service après vente assuré...



- plus de 60 dépôts en France
- catalogue gratuit sur demande

remorque Franc océan — 49170 Saint-Georges-sur-Loire
Tél. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

n° 482 / 25 février 1982

hebdomadaire

- 2 **télé-massacre**, par Maurice Guillot
 2 **mission dans les eaux profondes de la formation**, par Nicole Gauthier et Maurice Guillot
 4 **que se passe-t-il ?**
 5 **l'UNEF-ID entre deux eaux**, par Michaëla Bobasch

éducations

- 8 **attention ! éducation surveillée**, par Michaëla Bobasch
 12 **il y a cent ans, l'école niçoise**, par Gérard Séneca
 14 **vous avez la parole** : les cohérences imaginaires, par Pascal Fleury

à votre service

- 15 **approches de Picasso**
 16 **documentation** : ce monde est le nôtre, par François Mariet ; petits « Profils » pour grands profits, par Pierre Ferran

18 **CNDP** : radiovisions en tous genres ; une nouvelle série

20 **réponses**, par René Guy

21 **au B.O. ; agenda**

expressions

23 **Pollock ou le brouillon des dieux**, par Hubert Haddad

26 **vous sortez ce soir ?** : théâtre, par Raymond Laubreaux et Pierre-Bernard Marquet ; cinéma, par Étienne Fuzellier

réflexions

29 **radios libres : l'heure de la mi-temps**, par Jean-Pierre Vélis

33 **championnat de France de mots croisés** : question sélective

34 **mots croisés - échecs**

photos — p. 8 : Rapho ; p. 19 : Société scientifique de Clamecy, Bibliothèque nationale ; p. 26 : Claude Bricage ; p. 27 : Simonato Paola, Bernand ; p. 29 : Zalewski/Rapho ; p. 30 : C. Santos, Steve Murez, C. Santos/Rapho.

'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Hebdomadaire publié par « L'éducation », association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et Echanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

direction

directeur : André Lichnerowicz ; **administrateur délégué** : Léon Silveréano.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot ; **rédacteur en chef adjoint** : Jean-Pierre Vélis ; **conseiller pédagogique** : Louis Porcher ; **secrétariat de rédaction** : Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre ; **informations** : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy ; **documentation** : Pierre Ferran, chef de rubrique - Bernard Blot, Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, François

Mariet, Claire Méral, Claude Moreau, Jerry Pocztar - Marie-Claude Krausz (agenda) ; **lettres, arts, spectacles** : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Jacques Erwan, Étienne Fuzellier, Hubert Haddad, Raymond Laubreaux, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre ; **correspondants** : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Yves Mary, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Séneca ; **dessinateur** : François Castan.

publicité - développement

Martine Cadas, Francisca Sol

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevallier, vice-président ; Georges Belbenoit et Léon Silveréano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Vianay.
membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Hélène Beyhaut, Anne-Marie Franchi, Emile

Gracia, Lucien Gémard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin.

rédaction, publicité, annonces

2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
 Tél. : 266-69-20/21/67

abonnements

215, boulevard MacDonald - 75019 Paris
 Tél. : 508-24-26

le numéro : 6 F ; numéro spécial : 8 F
 abonnement annuel : France 135 F, étranger 170 F (CCP 31-680-34 La Source).

Pour tout changement d'adresse, joindre une bande d'expédition et 3,20 F en timbres

télé-massacre

Il y a plusieurs mois que l'ensemble des Français, ceux de la France profonde, ne s'étaient retrouvés sur un grand sujet. Enfin, voilà de quoi assouvir les passions : l'index est pointé jusqu'à vouloir crever l'écran, le petit bien sûr... La « télé » cristallise les énergies, enflamme les rancœurs, fait pleuvoir les sondages, exacerbe la vindicte, déchaîne les médias, et apporte même, paraît-il, son tribut au mouvement associatif en regroupant les « téléspectateurs mécontents » dans une association loi 1901, dont on ne parvient pas à connaître le nombre d'adhérents, si ce n'est qu'ils sont « beaucoup »... Il n'y a pas jusqu'à la « télé » qui n'hésite pas à conduire des enquêtes sur elle-même pour savoir — en vain ! — où se cache le défaut de son nombril, ou s'accorde, toujours elle-même, le « droit de réponse » sans plus de succès. C'est à croire qu'avant le 10 mai dernier, nous avions une télévision irréprochable et que jamais, au grand jamais, ses lucarnes ne s'étaient entrebâillées sur l'ennui, l'incohérence et le poids du pouvoir.

En voulant passer de la télé-abêtissement à la télé-culture, il est certain que les responsables, occupés à démêler l'écheveau des luttes intestines décuplées par le changement de pouvoir, ont oublié un peu trop les téléspectateurs encroûtés dans vingt ans d'habitude, et négligé les quelques règles pédagogiques indispensables, propres à tout changement. Car c'est bien de l'habitude qu'il s'agit et de l'emprise invraisemblable de la télévision sur la vie des individus.

Les enseignants sont bien placés pour savoir ce que cette école parallèle tient de place dans la scolarité des élèves, mais ceux-ci, bercés et élevés avec elle, ont probablement plus de défenses et de réactions saines envers un élément de leur environnement tout compte fait naturel, si tant est que les « grands maux » secrètent toujours leurs antidotes. Les adultes, en revanche, ont toujours été, malgré eux, des téléspectateurs assistés.

La culture ne s'impose pas, c'est vrai, ou alors elle devient synonyme d'ennui. Nous avons accordé un large écho récemment à l'expérience passionnante conduite par divers ministères en coopération avec celui de l'Éducation nationale, intitulée « Jeune téléspectateur actif » pour apprendre le discernement, le sens critique, en deux mots à vivre intelligemment avec la télé. A quand l'opération « Téléspectateur adulte actif » ? Elle devrait relever, à coup sûr, de la Solidarité nationale !

Maurice Guillot

mission dans les e de

A LA FIN du mois d'août dernier, Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, avait chargé André de Péretti, directeur du département de psychosociologie de l'éducation de l'INRP (Institut national de la recherche pédagogique) d'une mission d'étude sur la formation des enseignants. Le rapport devait être initialement remis sur le bureau du ministre le 31 décembre. Il est probable aujourd'hui qu'il ne sera rendu public que courant mars. Délai supplémentaire imposé par l'importance et l'ampleur de l'étude, explique-t-on au cabinet d'Alain Savary.

L'enjeu de cette recherche est effectivement de taille. La formation des enseignants n'est pas indépendante des projets éducatifs pour l'école. Or, on le sait, divers courants s'affrontent, notamment par le biais des différents syndicats d'enseignants. La formation des maîtres est également liée à la refonte de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur qu'étudie actuellement Claude Jeantet, et à

Six mois de travail, près de quatre cents personnes mobilisées pour un rapport de plus de trois cents pages regroupant des propositions pour la formation de plus de 1 100 000 personnes qui travaillent à l'Éducation nationale : la mission confiée à André de Péretti touche à sa fin, sans qu'on sache encore quels sont les choix définitifs du ministre.

Toutefois, les grandes orientations de l'étude ont filtré ici ou là et, sans prétendre faire un panorama exhaustif de ses travaux, nous donnons ici quelques-unes des réflexions du chargé de mission d'Alain Savary.

On

aux profondes la formation

l'avenir du collègue, réflexion dont est chargée Louis Legrand. On comprend qu'Alain Savary ait tenu à ce qu'il y ait une cohérence entre les trois recherches ; on comprend également qu'il ait voulu éviter que ces nouveaux rapports ne tombent dans la même disgrâce et ne provoquent les mêmes remous que le rapport Quermonne. Il est vrai qu'ils ne sont guère comparables, puisque celui-ci reflétait l'opinion d'un universitaire, et que ceux-là ont mobilisé beaucoup plus de moyens, tant humains que matériels. Quoi qu'il en soit le ministre a d'ores et déjà prévenu ses partenaires que les conclusions de la mission de Péretti, tout comme celles des travaux Legrand et Jeantet, l'engageraient et préfigurerait les grands axes de la politique éducative qu'il entend mener.

C'est pourquoi les premières conclusions des travaux sur la formation des maîtres sont encore inconnues et entourées de la plus grande discrétion. Toutefois, André de Péretti, qui a reçu plusieurs fois

les syndicats au cours de sa mission, leur a exposé quelques-unes de ses orientations. Gérard Alaphilippe, secrétaire général du SNES (Syndicat national des enseignants du second degré) les a évoquées à la tribune du congrès de la FEN à Avignon. Par ailleurs, le chargé de mission du ministre a laissé entrevoir les grands axes de son rapport au cours d'un colloque du CNEFASES (Centre national d'enseignement et de formation à l'adaptation et à l'enseignement spécialisé) sur l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, à Beaumont-sur-Oise, le 10 février dernier.

L'une des grandes idées de la commission de Péretti semble être l'unification progressive des différents corps enseignants, de la maternelle à la terminale, dans la perspective d'un corps unique. Celui-ci ne pourra se constituer que par étapes relativement rapides. Qui dit unification n'entend pas pour autant que tous les enseignants soient amenés à intervenir

indifféremment à l'école, au collège ou au lycée. Ceux-ci auraient des spécificités, le principe de base étant que tous, quels que soient la discipline ou le niveau auxquels ils enseignent, puissent bénéficier d'une formation égale en qualité et en durée. Durée qui pourrait être allongée à cinq ans après le bac (niveau maîtrise), puisque tout le monde est d'accord sur ce point et que c'est le temps de formation d'ailleurs retenu dans le projet socialiste. La cinquième année pourrait se faire, éventuellement, après quelque temps de pratique sur le terrain, le rapport de Péretti semblant privilégier une formation « récurrente » (au moins pour la cinquième année) à une formation initiale longue, même si théorie et pratique y sont étroitement mêlées. Les entrées précoces seraient encouragées mais un système souple devrait permettre d'entreprendre la formation à bac +1, +2 ou +4, puisque le métier d'enseignant exige la formation la plus complète possible et qu'il doit rester accessible à tous

les milieux, notamment à ceux qui n'ont pas la possibilité habituellement de suivre des études longues.

Ces choix ne seraient pas sans conséquences sur les temps de service des enseignants, particulièrement sur ceux qui interviennent dans l'enseignement secondaire et qui sont aujourd'hui soumis à des régimes différents. L'égalisation à dix-huit heures pour tous serait envisagée, en préservant les avantages acquis des agrégés. Il reste à Alain Savary de s'exprimer sur des questions aussi délicates que celles de la polyvalence/bivalence/monovalence des maîtres. La commission de Péretti aurait élaboré un système, souple là aussi, permettant de suivre la progression de l'enfant, avec une importance renforcée des professeurs bivalents au niveau du collège, mais avec des interventions de maîtres spécialisés dès les premières années pour certaines disciplines. Ce qui semble important, c'est que ces notions ne soient pas liées à des paliers hiérarchiques établissant une échelle de valeurs entre le premier et le second degrés. A ceux qui réfutent la bivalence, il serait opposé une plus grande facilité dans la gestion des établissements, le fait que tous les systèmes

éducatifs européens, à l'Est comme à l'Ouest, ont opté en faveur de cette formule, et qu'enfin la constitution des équipes pédagogiques en est facilitée. Quant aux concours du CAPES et de l'agrégation, ils deviendraient des concours internes.

On peut reconnaître dans ces options les grandes orientations du plan Langevin-Wallon, dont les membres de la commission se sont apparemment largement inspirés.

Reste le problème des lieux de formation, également minutieusement étudiés dans l'imposant rapport qu'André de Péretti a remis au ministre. La plus grande importance est donnée à la constitution d'un vaste réseau qui lierait tout ce qui existe actuellement, tant dans le domaine institutionnel (EN, ENNA, CPR, Centres de formation PEGC, CAFOC, etc.) qu'associatif (associations de formateurs, mouvements pédagogiques, associations de jeunesse et d'éducation sportive, etc.). Le réseau militant, délaissé par le précédent pouvoir, serait réhabilité, et tous les formateurs existants pourraient être utilisés, sans que la formation devienne le monopole d'une structure, quelle qu'elle soit. L'école normale départementale subirait une nouvelle

évolution pour devenir le noyau logistique d'un nouveau dispositif de formation (qui jouerait le rôle d'institut universitaire de formation pédagogique) et serait relayée au niveau académique par des centres inter-universitaires de recherche et de formation en éducation et, au niveau national, par un centre de régulation qui coordonnerait recherches, expérimentations, formation de formateurs, etc. Priorité serait donnée également aux liens avec le terrain. Tous ces lieux de formation devraient jouir d'une autonomie par rapport à la hiérarchie de l'Éducation nationale.

Le fer de lance de toute cette action serait la formation continue. Aujourd'hui, un cinquième du budget de la formation de l'Éducation nationale est consacré à la formation continue — et un quart seulement de ce cinquième est destiné aux professeurs de l'enseignement secondaire. Celle-ci serait donc renforcée pour atteindre jusqu'à deux années sur la carrière des personnels et, nouveauté dans le secondaire, elle pourrait être prise intégralement sur le temps de service. L'institution, faisant ainsi un effort minimum mais indispensable, pourrait encourager les enseignants à faire un effort maximum, en donnant priorité au plus grand nombre. Ce qui ne veut pas dire dévaloriser ou négliger la formation initiale, mais répondre à un important besoin, quasiment ignoré jusqu' alors pour certaines catégories de personnel. Ces nouvelles orientations impliqueraient des choix budgétaires, mais on peut supposer que Jacques Delors, actuel ministre de l'Économie et des Finances, mais aussi père de la formation permanente, saura comprendre les raisons évoquées...

La formation initiale serait aussi notablement transformée. Avec un principe de base : mettre fin à la parcellisation extrême qui a prévalu jusqu'à maintenant, dont l'exemple type est l'actuelle formation des instituteurs. Là encore, la souplesse serait de rigueur et les enseignants ne devraient pas être cloisonnés dans des systèmes trop rigides.

Bien sûr, il ne s'agit là que d'indications, et ce ne sont que quel-

que se passe-t-il ?

■ **L'Éducation nationale et l'Agence de l'informatique** unissent leurs efforts pour la formation, d'ici à 1983, de trois cent quatre-vingts ingénieurs en micro-électronique. La France (avec une pénétration de 2 % dans un marché de plus de cinquante milliards) souffre en effet d'un retard criant en ce domaine scientifique de pointe aux multiples applications technologiques : informatique, gestion, bureautique, horlogerie, jeux, automobiles. Dix-sept centres (universités et grandes écoles) formeront dans quatre régions (Paris, Bretagne, Rhône-Alpes et Grand Sud-Ouest) des élèves-ingénieurs et étudiants en maîtrise de physique, électronique, informatique et télécommunications. Le but de cette formation sera d'apporter à chacun les connaissances complémentaires qui lui manquent. Parmi les moyens mis en œuvre pour cette opération, trente-huit créations d'emplois d'ingénieurs et de techniciens par le ministère de l'Éducation nationale et dix-huit millions de francs (14,7 de l'Agence d'informatique et 3,3 du ministère).

■ **Deux groupes de travail sur le second cycle** viennent d'être créés au ministère de l'Éducation nationale. L'un, présidé par Antoine Prost, professeur à Paris I, aura pour objectif de proposer des mesures pour le rééquilibrage et le décloisonnement des formations, et d'étudier une meilleure harmonisation avec l'enseignement supérieur. Ses travaux seront coordonnés avec ceux des missions Legrand (sur les collèges) et Jeantet (sur l'enseignement supérieur). L'autre a pour objet l'enseignement de la biologie dans le second cycle. Animé par Thérèse Delpech, conseiller technique, et Maxime Seligmann, professeur à Paris VII, il réfléchira aussi bien sur les programmes que sur la formation des enseignants de biologie.

ques-unes des propositions de la commission présidée par André de Péretti. C'est le ministre ensuite qui fera les choix ; on suppose que certains seront difficiles tant le monde syndical enseignant est susceptible sur cette question. Par ailleurs, toute décision, surtout sur ce sujet, entraîne des choix budgétaires, et Alain Savary devra consulter la rue de Rivoli, à un moment où, de plus, les négociations sur la revalorisation du salaire des instituteurs (mais des seuls instituteurs) sont en cours.

À l'heure actuelle, nul ne sait quelle physionomie sera celle du projet après qu'il ait été remodelé par le ministre. Les syndicats ne se

prononcent pas, même si d'aucuns évoquent des « pressions », d'autres des « retards inexplicables ». Une chose est sûre cependant : Alain Savary souhaite avoir, à défaut de l'appui de l'ensemble du monde syndical, l'unanimité de son cabinet sur les décisions qui seront prises pour que sa politique en soit d'autant plus crédible. Il doit donc manœuvrer habilement — et en silence — pour arriver à faire la synthèse de positions réputées irréductibles et pour mener, en liaison avec les conclusions des autres commissions de travail, la politique éducative du changement.

Enquête réalisée par
Nicole Gauthier et Maurice Guillot

Indépendance ou cogestion ?

Sans vouloir se poser en contre-pouvoir, les six cent cinquante délégués de l'UNEF-ID, qui tenait son soixante-septième congrès à Paris du 13 au 16 février, ont âprement débattu de l'autonomie syndicale par rapport au gouvernement et aux partis.

Un consensus semble s'être réalisé en faveur d'une « modification des relations avec les autorités de tutelle » à l'issue de ce congrès où il n'y aura eu, selon son président, « ni vainqueurs, ni vaincus ».

L'UNEF-ID entre deux eaux

APRÈS treize ans de refus de participation, il n'est pas facile de parler tout à coup de cogestion. D'ailleurs, ce n'était pas là l'objectif de l'UNEF-ID. D'entrée de jeu, son président, Jean-Christophe Cambadélis, l'a bien dit : « Nous nous refusons à confondre le mandat syndical et la cogestion. » Après treize ans d'absence des conseils d'université, les représentants de l'UNEF-ID y font figure, selon l'expression de Maurice Duverger lors d'un récent colloque, de « barbares ». Et ces « barbares », ils sont là avant tout pour « en finir avec la loi d'orientation ». Et non pas pour

cogérer des conseils qui sont encore ceux de la loi Faure, et dans lesquels ils estiment que tout n'est pas clair : Jean-Christophe Cambadélis ne s'est pas privé de dénoncer « les magouilles et les tractations, tels des accords UNI et UNEF-Renouveau à Lyon, ou l'échange d'une présidence contre une subvention ».

« Abrogation de la loi d'orientation » : ces cinq mots sont revenus comme un leitmotiv, plus même, une litanie, une incantation, tout au long de ce congrès dont on pouvait craindre qu'il ne se tienne entièrement sur le mode négatif.

On y parlait en effet d'abroger la Loi d'orientation, mais pas de ce que pourrait être une nouvelle loi, et de « la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants », mais sans trop en préciser la teneur. Il est vrai qu'il était difficile de faire l'unanimité entre les différentes tendances qui, depuis sa réunification en 1980, composent l'UNEF-ID : la majorité trotskiste proche de l'OCI (qui a obtenu 56 % des suffrages lors du vote du rapport d'activité et vingt-huit sièges sur cinquante et un à la commission administrative), les socialistes de la tendance « Plus » (30 % des voix, soit une progression de 6,5 % et quinze sièges à la CA), les membres de la Ligue communiste révolutionnaire (12,5 % des voix et sept sièges) et ceux des comités communistes pour l'autogestion (1,5 % des voix et un siège).

Il y avait un indiscutable clivage entre la grosse minorité socialiste pour laquelle le 10 mai a apporté un changement dont l'UNEF-ID doit être partie prenante, et la majorité trotskiste pour laquelle « si le climat est au changement, le changement ne souffle pas encore à l'université ». Celle-ci tenait avant tout à réaffirmer le principe de l'indépendance syndicale, tant vis-à-vis du gouvernement que des partis politiques. Il semble que l'indépendance l'ait emporté, avec toutefois un léger infléchissement, dû notamment aux résultats encourageants aux élections universitaires, en faveur d'une modification des relations avec les autorités de tutelle. Forte de sa représentativité, l'UNEF-ID, affirme donc sa volonté d'être « une grande force syndicale : nous ne sommes pas le Petit Poucet du mouvement syndical. Nous serons la grande UNEF des années soixante ».

C'est dans cette perspective que s'est posé le problème de l'unité, autre grand thème de ce congrès. Forts de la présence parmi les invités de trois membres de l'UNEF-Renouveau (socialistes, communistes critiques et non engagés, faisant partie d'un mouvement intitulé « Solidarité - Indépendance - Démocratie-Union » dont le but est de militer à long terme en faveur de l'unité entre les deux UNEF et

dans l'immédiat pour une pratique unitaire sur le terrain), les congressistes ont tendu la perche, mais avec une certaine fermeté. « Cette division du mouvement étudiant n'est pas de notre fait, a déclaré Jean-Christophe Cambadélis. L'UNEF-Renouveau ne pourra pas tenir longtemps en disant que nous n'existons pas. Il y aura alors deux solutions : ou bien l'ouverture de la discussion avec un échange au sommet ou à la base, ou bien une situation tendue dans les universités. Nous ne sommes pas de ceux qui disent : viens dans notre organisation, c'est la seule chose à faire. Mais quand ils frapperont à la porte, nous serons prêts à les accueillir. »

Indépendance donc, et avancée vers la réunification. Mais que dire des revendications syndicales ? L'UNEF-ID ne présente pas de projet précis. Tout au plus quelques points d'ancrage pour l'action : développement des œuvres universitaires, lutte contre les suppressions des habilitations, droit pour tous les bacheliers de s'inscrire à l'université de leur choix. « C'en est fini des grands slogans généraux. Il n'y a pas seulement de grandes revendications, mais aussi le combat de l'amphi, le problème du dédoublement du TD, celui des bourses. »

Après une nuit entière de débats sur l'orientation, le consensus semble s'être fait sur une action ponctuelle et décentralisée, signe pour Jean-Christophe Cambadélis, « de maturité sur le plan syndical ». Estimant que « le droit de tendances est le garant de la démocratie », il a conclu : « C'est de la synthèse de ces orientations que nous ferons une orientation pour tout le syndicat. Celle-ci doit se recomposer sur de nouveaux axes. Une réunification ne peut se faire au garde-à-vous sur tel ou tel mot d'ordre, mais dans le creuset de l'unité et dans la démocratie totale. » Encore faut-il, pour une action efficace, qu'il y ait une coordination suffisante entre tous les élus de l'UNEF-ID. D'où la décision de les rassembler périodiquement pour faire le point.

Michaëla Bobasch

formation professionnelle et essor régional

la quatrième Rencontre de « l'éducation »

Organisée par la section régionale de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, la Fédération des œuvres laïques du Pas-de-Calais et par nous-mêmes, elle se déroulera

le mercredi 24 mars 1982

à la Maison des jeunes et d'éducation populaire
de Béthune

Le programme de cette journée sera le suivant :

- 9 h 30 : accueil des participants et introduction aux travaux
- 10 h 30 : travaux des groupes

n° 1 : **Niveaux de formation et besoins régionaux**

n° 2 : **Nature des formations et évolution régionale**

n° 3 : **Formation permanente : entretien, promotion, reconversion.**

- 12 h 30 : repas
- 14 h 30 : suite des travaux
- 16 h 15 : séance plénière.

Si le thème de cette « Rencontre » vous intéresse, veuillez vous faire inscrire **avant le 20 mars** en utilisant le bulletin ci-dessous.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

s'inscrit au groupe de travail n° 1 n° 2 n° 3

Droit d'inscription 10 F

Inscription + déjeuner 60 F

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de **l'éducation** (2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris) ou de la FOL du Pas-de-Calais (1, rue Nationale, 62131 Werquin)

A l'occasion de la Rencontre du Pas-de-Calais

le prochain numéro de **l'éducation**, daté du 11 mars
(nous ne paraîtrons pas le 4),

sera un numéro doublé intitulé **SPÉCIAL NORD/PAS-DE-CALAIS**

A l'intention de vos élèves une enquête éducative sur l'eau



L'eau est un des éléments les plus indispensables à la vie. Vous êtes déjà nombreux à en avoir pris conscience qui depuis plusieurs années étudiez ce thème avec vos élèves. C'est pour répondre à ce besoin d'information et pour vous aider dans votre rôle d'éducateur que la société des eaux minérales d'Évian vient d'éditer à votre intention un document intitulé :

"Enquête sur l'eau de boisson"

Ce document non publicitaire⁽¹⁾ est constitué de trois supports :

1. -Un dossier "le droit à l'information" sur l'ensemble des produits de la société et les questions qu'ils posent servant de base documentaire aux enseignants⁽²⁾.
2. -Six fiches d'enquête destinées à guider la recherche personnelle des élèves, sous la conduite de leur professeur, retraçant le cycle de l'eau dans la nature, sa composition, sa filtration, son transport, ses contrôles, son importance pour la santé.
3. -Douze diapositives illustrant les fiches.

Le service relations consommateurs de la société des eaux minérales d'Évian - 104, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly Sur Seine - vous le fera parvenir contre la somme de 15 francs en timbres-poste, jointe à votre demande, pour frais de tirage et de port (premier tirage limité à 1000 exemplaires).

(1) S'adressant plus spécialement aux enfants des C.M., 6^e et 5^e.

(2) Ce dossier, réalisé à l'intention des Organisations de Consommateurs, des journalistes et spécialistes de la nutrition, peut être envoyé seul sur simple demande.

SUPER CAMPUS BARTHE

PERMET L'INTERRUPTION ET LA REPRISE
DE L'AUDITION EN UN POINT PRÉCIS

*Puissant, solide, musical, spécialement
conçu pour les enseignants*



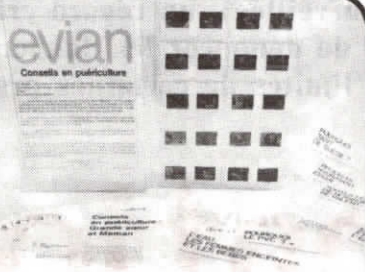
42 x 33 x 16 cm

6 kg se porte facilement de classe en classe.

Remise aux membres de l'Enseignement

Ets J.-D. BARTHE, 53, r. de Fécamp, 75012 PARIS

pour vos cours de puériculture



La Société des Eaux minérales d'Évian vient d'éditer un dossier pédagogique « Conseils en puériculture » destiné en priorité aux élèves des classes d'économie sociale et familiale. Il est composé de trois parties :

- une série de 20 diapositives sur l'hygiène du bébé et la préparation du biberon ;
- des fiches « Grande sœur et Maman » ;
- un dossier de présentation des produits Évian : « Le droit à l'information ».

Pour recevoir l'ensemble de ces documents, adressez le bon-réponse à Service consommateurs - Eaux minérales d'Évian - 104, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly, avec un chèque de 30 F à l'ordre de la S.A. Évian pour frais de tirage et de port. « Le droit à l'information » peut être envoyé seul et gratuitement.

Je désire recevoir le dossier
« Conseils en puériculture »

mon nom : M. Mme Mlle
mon adresse : rue
Code postal : ville
Ci-joint un chèque de 30 F à l'ordre de la S.A. Évian

roulottes en normandie

vacances • week-end



Au pas de votre cheval
découvrez le bocage,
la forêt
et la vie à la ferme



JEAN DINARD
B.P. 6
Tesse-La-Madeleine
61140
Bagnoles-de-l'Orne
Tél. : 16 (33) 37.00.56

Je désire recevoir une documentation gratuite

Nom
Adresse
Tél.

CM



attention!

« De la délinquance à la détention » : ainsi s'intitule le deuxième numéro des « Cahiers de Vaucresson ». Ce document de 118 pages, réalisé par le Centre de formation et de recherche de l'Éducation surveillée (54, rue de Garches, 92420 Vaucresson) à l'occasion du colloque qu'il a organisé les 28 et 29 janvier (« l'éducation » n° 480 du 4-2-1982), expose en cinq articles, le point de vue de praticiens (magistrats, éducateurs) et de chercheurs (historiens, sociologues) sur le problème du traitement de la délinquance juvénile. Il a en particulier le mérite de porter sur les différentes institutions (tribunaux, Éducation surveillée), un regard critique, et de dénoncer les dangers et les limites de certaines pratiques.

éducation su

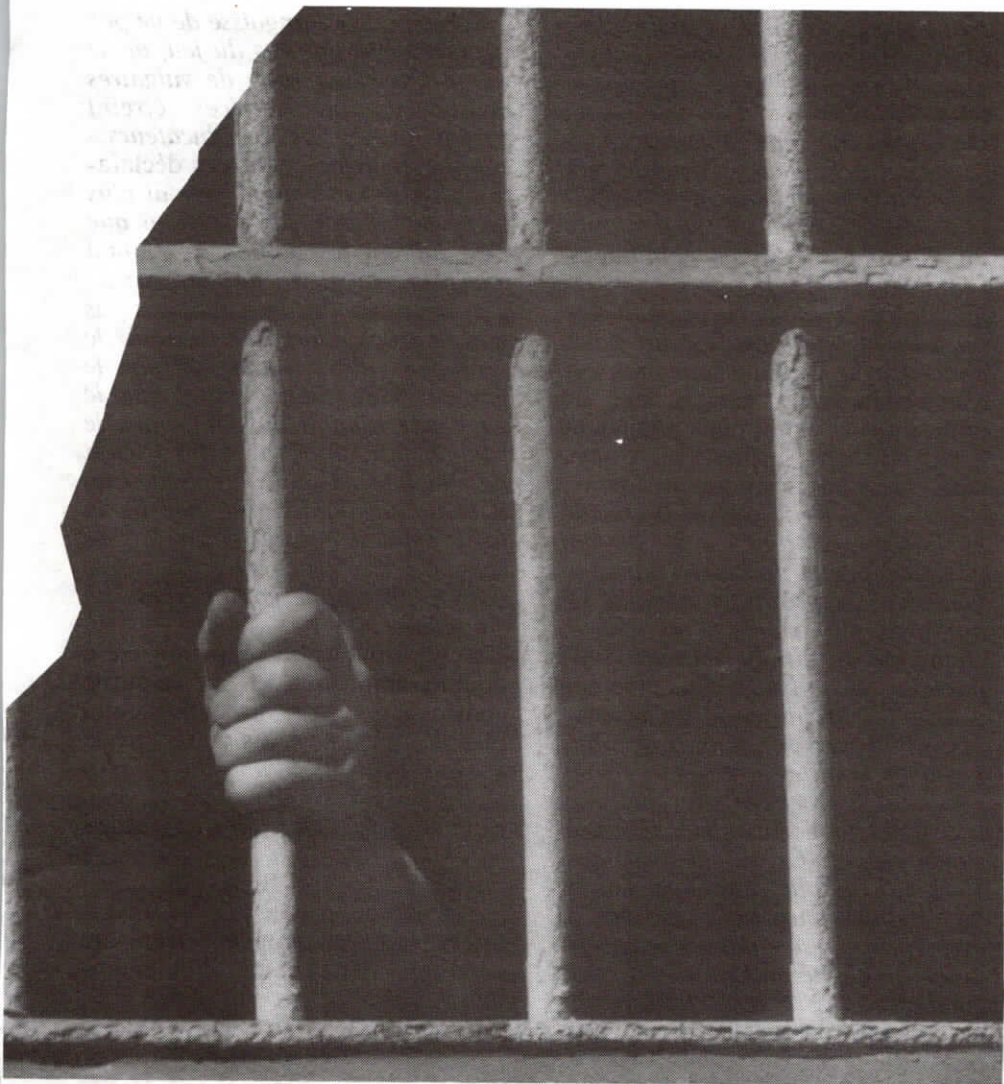
« DANS les bâtiments affectés aux filles dépendant de l'Éducation surveillée, vers 9 h 30, les mineures de divers groupes se livrent à des manifestations diverses : refus d'obéissance, injures envers le personnel, refus de travail, bris de carreaux, destruction du matériel, pillage du magasin. Vu l'intensité de la rébellion, on appelle l'Administration centrale. M. Synvet arrive en fin de matinée. Il réussit à ramener les filles dans la cour ; mais une heure plus tard, elles escaladent le mur et tournent dans le chemin de ronde en chantant. Elles s'arment de haches, de marteaux, de barres de fer, elles cher-

chent du pétrole pour mettre le feu. Des renforts de police sont envoyés sur les lieux, trois gardiens sont légèrement contusionnés. Le calme est rétabli vers 19 h 30. Quarante détenues sont appréhendées et envoyées au dépôt de la Préfecture de police. Là, certaines filles se révoltent à nouveau, démolissent les lits, brisent les vitres et défoncent les portes. »

Ceci se passait le 6 mai 1947 à Fresnes. La presse s'empare de l'événement et le relate de manière plus ou moins fantaisiste. « Révolte à Fresnes où les détenues de 16 à 21 ans s'enivrent à l'éther et lapident les gardiens » (*L'Aurore*),

« Mutinerie à Fresnes : les révoltées boivent un tonneau de vin et font rougir les agents de police ! » (*Combat*), « Les mutinées de Fresnes continuent leur sabbat au dépôt, mais le problème de la jeunesse délinquante est d'une acuité toujours croissante » (*L'Aube*), « Les détenues de Fresnes, perverses, lucides et irréductibles, sont les victimes du printemps » (*Le Matin*) : voici quelques-uns des « gros titres » des journaux datés des 8 et 9 mai 1947.

A travers l'étude historique de cet événement et de ses conséquences, Françoise Tétard tente de cerner la notion d'« inéducable » et de



rveillée

faire appréhender les incertitudes et les hésitations de l'Éducation surveillée. Qui sont ces « inéducables » ? Sur les quatre-vingt-deux filles de Fresnes, il y a trois condamnées : deux criminelles et une dénonciatrice de maquis. Aux autres, on reproche vagabondage, prostitution, vol, incident à la liberté surveillée. « Ce sont les filles les plus récalcitrantes et les plus perverses du pays ; elles ont été renvoyées de toutes les institutions correctives, privées et publiques, en raison de leur vice et de leur indiscipline. Elles ont fait la preuve qu'un régime simplement éducatif était impuissant à leur rencontre. »

C'est ce que déclare un inspecteur de l'Éducation surveillée à leur propos.

Pourtant, lorsqu'elles s'expriment, ces « inéducables » offrent davantage l'image du désarroi et de la détresse que de la perversité. Qu'on en juge, à la lecture de ces extraits de lettres aux éducatrices : « Pour moi, rien de nouveau, sinon que "je m'ennuie" devient le refrain de ma vie. Je le sens, je suis une fille perdue ; une prostituée ne peut pas avoir un idéal. Je n'ai qu'une chose à faire : essayer de m'agripper pour me sortir de cette crasse qui me fait tant souffrir... », « Vous devez comprendre que, n'étant ja-

mais venue en maison de correction, je me sente un peu désorientée. Je n'ai pas le même caractère que certaines, je suis assez réfléchie, je voudrais partir le plus tôt possible pour me refaire une autre vie qui, j'espère, sera meilleure. Car, Mademoiselle, je n'ai pas toujours été heureuse dans ma vie, et ce n'est pas ici que je pourrai remonter la pente... », « Déjà que le moral est noir et sans soutien, alors vous pouvez vous représenter le château comme le tombeau de l'enfer, et le cafard qui nous mine aura plus que jamais d'emprise sur nous. Quant à l'espoir, il n'y en a pas. Les filles de correction comme nous, ne méritons pas grand-chose... » Mais parfois aussi, la révolte perce : « Depuis hier à deux heures, j'ai refusé de travailler. J'en ai assez de travailler pour 1 400 francs. Ce sont de bonnes poires les filles de correction, ah oui, mais attention, quand les poires se gâtent, on ne peut plus les manger, et quand la foudre éclate, on ne peut plus l'arrêter. »

Peu à peu, germe l'idée que les problèmes de ces « inéducables » viennent plus des « déficiences des établissements (Cadillac, le Bon Pasteur) d'où elles ont été renvoyées, que d'une perversité foncière ». Ainsi, cette réflexion d'un autre inspecteur de l'Éducation surveillée : « C'est souvent l'insuffisance de méthode et du personnel qui ont conduit à l'absence d'actions éducatives, et même dans certains cas à des actions négatives. Et le personnel a alors qualifié de dangereuses ou vicieuses, perverses, les filles pour lesquelles leur action était un échec. » D'où la prise de conscience de la nécessité de trouver des solutions qui ne soient pas seulement répressives : établissements de dimensions plus restreintes, pratiquant une thérapie individualisée. Une idée se fait jour : celle que « l'on a certainement abusé du diagnostic de perversité qui, souvent, s'est révélé inexact ».

de l'inéducable au mineur difficile

Une évolution a eu lieu. On ne parle plus aujourd'hui « d'inéduca-

bles, d'inamendables ou de pervers dangereux ». Et on ne les traite plus par l'isolement, de crainte d'une contamination, même s'il reste quelque chose de cette démarche dans le mécanisme du « diagnostic précoce » porté par le magistrat sur le jeune qui a commis un délit, ceci dès le premier entretien, et dans l'étiquetage « groupes intraitables » sous lequel on relègue souvent certaines catégories d'adolescents, les Yougoslaves par exemple.

Telles sont les premières conclusions que Mireille Gueissaz dégage d'une série d'entretiens avec divers intervenants (juges des enfants, juges d'instruction, procureur, greffiers, éducateurs de liberté surveillée ou de SOE — Service d'orientation éducative) sur la notion de « mineurs difficiles ». Après avoir souligné l'ambiguïté du « diagnostic précoce » qui s'appuie plus sur des impressions vagues que sur des faits, et en particulier sur le « pronostic » que fait le juge, des chances d'efficacité de l'action — éducative ou répressive — qu'il envisage. Mireille Gueissaz distingue deux types de délinquants qui sont deux pôles entre lesquels tous les cas de figure sont possibles. Tout d'abord, les « multi-récidivistes » qui ne retiennent l'attention que par la fréquence de leur présence au tribunal. C'est ainsi qu'émerge la notion de « familles délinquantes ». Des réflexions du style : « *Les A..., il doit y avoir dix gosses ; on en a déjà vu cinq ou six, on attend les autres* » ne sont pas rares.

L'intérêt se porte plutôt sur le « type mixte, cas fortement individualisés qui ont su intéresser, mobiliser au moins une ou deux personnes ». Il s'agit de délinquants plus astucieux, mais qui vont aussi plus loin dans la délinquance, la drogue ou les conduites auto-destructrices. Ils sont attachants parce qu'ils paraissent vouloir en sortir, mais ils ne s'en sortent pas. Ils apparaissent ainsi, au fil des dossiers. « *Garçon, mère morte, cinquième enfant. Tous les garçons majeurs de la famille ont été expulsés. Toutes les filles majeures sont parties en claquant la porte. Père ancien militaire, très rigide, très rejetant. Délits en cascade avec aggravation jusqu'aux agressions à*

main armée. Inculpé de viol collectif sur mineur de moins de quinze ans. A fait huit mois de prison ferme en deux ans. Très intelligent, réussissait très bien scolairement et professionnellement. Attitude du père fait échouer placement formation professionnelle. Vit pendant un an dans la rue (mais continue à voir l'éducateur). Il suffirait de très peu de choses pour que ça soit une réussite, et pourtant c'est un échec total. Ça a basculé du mauvais côté. » Un autre garçon, âgé de quinze ans et demi, mais paraissant beaucoup plus jeune, se trouve dans un environnement désastreux : « *Le frère aîné s'est suicidé en prison, un frère est à l'hôpital psychiatrique et un autre en prison. Une sœur se prostitue. A fugué de multiples placements. Très affectif. Demande de famille d'accueil impossible à satisfaire (aucune ne convient). Mobilise jusqu'à seize personnes sur son cas, non sans quelques rivalités entre ces personnes. Bon accrochage avec l'éducatrice de liberté surveillée. Errance. Prostitution ? Crises de violence. Vol, toxicomanie (héroïne). Toutes les solutions paraissent épuisées, le cycle prison est entamé. Poursuivi pour complicité de tentative de viol, condamné à six mois ferme.* » Et cet autre adolescent de quinze ans, passé du racket au cambriolage et trafic de drogue, dont le juge dit : « *Il vient très facilement cet enfant, il est gentil, il vole avec beaucoup de gentillesse...* »

L'analyse de ces cas montre que ces jeunes délinquants se livrent souvent avec l'institution à un « jeu manipulateur », utilisant à leur profit la personnalisation des relations avec le juge ou l'éducateur. Ainsi, « *tel jeune qui poursuit une carrière de grande délinquance (jusqu'au carambouillage) réussit à n'être que fort peu condamné grâce à l'excellent avocat que son éducateur a eu l'imprudence d'indiquer à sa famille pour sortir d'une épineuse histoire d'indemnisation ; tel autre invite au café sa jeune et jolie éducatrice pour se faire mousser auprès des copains, tel autre enfin réussit à se faire confier à un monsieur "bien sous tous rapports", qui se révélera être le "cerveau" de nombreux hold-up* ».

Si bien que « *l'angoisse de ne pas vraiment être maîtres du jeu, de se voir relégués au rang de vulgaires pourvoyeurs de services étreint parfois magistrats et éducateurs* » comme en témoignent ces déclarations : « *A partir de là, je n'ai plus mené les choses, je crois bien que c'est lui qui les a menées. Il m'a interpellé à plein de niveaux... ; J'ai vécu avec lui des situations pas tellement communes... ; J'avais le sentiment d'être manipulé par le garçon... ; Je m'apercevais que le gars, par rapport au boulot que je voulais faire moi, avec lui, c'était pas du tout ça qu'il attendait. Lui, il avait une tout autre idée de la façon dont il pouvait concevoir ses rapports avec moi... ; Je suis entrée dans cette famille comme dans un engrenage.* »

Cependant, cette séduction est à double tranchant et se retourne contre son auteur avec beaucoup plus de rigueur en cas de récidive : « *Avoir bénéficié d'une ou de plusieurs mesures éducatives devient rapidement circonstance aggravante, et la justice fait payer cher ses faveurs passées.* » Bien que conscients de ce problème, les divers intervenants se trouvent très vite enfermés dans cette problématique.

les jeunes devant le juge

Jean-Claude Xuereb, président du tribunal pour enfants de Paris, fait un bilan sans complaisance de la situation des tribunaux et de l'Éducation surveillée. Il constate tout d'abord la forte augmentation du nombre des sanctions pénales (passé de 9,52 % en 1957 à 32,62 % en 1977), chiffre tempéré par le fait que 16,5 % des mineurs délinquants cumulent à eux seuls 50 % des jugements. Cela signifie que la prison n'arrête pas le processus de la délinquance mais, bien au contraire, structure des personnalités déviantes. Pourtant, cela n'empêche pas « *un véritable dérapage de l'institution* » dans le sens d'une sévérité accrue : le pourcentage de mesures éducatives est en effet tombé de 42,58 % en 1957 à 11,57 % en 1977. La responsabilité en incombe aussi bien aux magis-

trats dont beaucoup font preuve d'un « attachement presque viscéral » aux solutions d'enfermement et de méfiance à l'égard des éducateurs considérés comme « farfelus ou agents de subversion », qu'aux éducateurs dont certains ont contribué par leur attitude (manque de concertation avec le juge, pratiques éducatives incertaines, prédominance de la théorie sur la pratique au détriment de la prise en charge des mineurs) à cette perte de crédibilité dont souffre la profession.

Mais la direction de l'Éducation surveillée partage aussi cette responsabilité dans la mesure où elle a échoué dans sa tentative de déconcentration : la création de postes de directeurs départementaux et de délégués régionaux de l'Éducation surveillée a eu trop souvent pour effet de « transformer en agents administratifs absorbés par des tâches paperassières, des cadres éducatifs parmi les plus expérimentés et les plus compétents, ainsi sous-traités à l'action positive qu'ils auraient pu avoir sur le terrain ».

L'article d'Alain Bruel n'est guère plus optimiste. Il dénonce « l'insuffisance des effectifs des tribunaux pour enfants, le malaise d'équipes éducatives enserrées dans des conventions collectives peu adaptées aux exigences de la prise en charge, l'insatisfaction du public, et notamment des victimes, tandis que les mineurs sont privés de toute confrontation à leurs actes, jusqu'au moment où tombe la réaction sociale la plus brutale ». Bref, il aboutit au constat d'un décalage entre les problèmes du terrain et le cadre institutionnel en vigueur. D'où la nécessité d'une « politique cohérente de renforcement des personnels fondée sur une osmose entre l'administration de l'Éducation surveillée et le terrain ». Il préconise une restructuration de l'Administration centrale, un assouplissement des règles de la Fonction publique, la réforme du statut des éducateurs et le remodelage de la carrière des magistrats, afin de « donner un contenu original au traitement des délinquants » et d'éviter « la pollution de l'éducatif par le judiciaire ». Il y a en effet le risque que l'action éducative ne devienne « la forme la plus dangereuse, la

plus insidieuse du contrôle social », et il est nécessaire « d'éviter le panachage entre mesures éducatives et de sanction, afin de rendre impossible la perversion qui conduit à sanctionner pénalement non plus le fait délictueux, mais l'échec de l'intervention qui l'a suivi ».

Parmi les solutions proposées par Alain Bruel et Jean-Claude Xue-reb, la création d'un véritable service éducatif pédagogiquement autonome auprès du tribunal pour enfants, chargé d'assumer les fonctions d'accueil-évaluation-orientation-liaison. C'est à ce prix, estiment-ils, que l'on pourra mettre en place une véritable prévention de l'incarcération.

les juges devant le jeune

Voilà pour les structures. Mais à l'intérieur de celles-ci, comment se prennent les décisions ? Comment s'élabore « l'intime conviction » du juge ? Ce sont les questions auxquelles tente de répondre Michel Henry. A partir d'une étude statistique, il met en évidence une grande disparité selon les tribunaux, qu'il s'agisse du nombre des emprisonnements de mineurs ou de la réaction à un certain type de délit. En examinant cette hétérogénéité des pratiques, il met en lumière l'existence de « rythmes judiciaires » : la répression pénale correspond à la phase d'apparition et de développement d'une conduite délinquante nouvelle ; puis il y a banalisation de cette conduite et, du même coup, de la répression pénale. Les disparités entre les tribunaux sont dues au fait que cette délinquance n'apparaît pas partout en même temps et au même rythme ; il y a donc décalage spatio-temporel. L'exemple des vols de véhicules est particulièrement révélateur : « A partir de 1955, les voitures commencent à coucher dehors à Paris, ce qui paraît encore impensable aux automobilistes de province. Quinze ans plus tard, le vol de voitures est devenu chose banale dans les très grandes villes ; il demeure une affaire très sérieuse dans d'autres régions. Aujourd'hui, c'est le vol des "deux roues" qui jalonne peut-être le mieux les

diverses attitudes : classement-admonestation-peine. »

Cependant, quelles que soient les conduites jugées, les tribunaux réagissent de manière très différente. Certains recourent à des mesures éducatives alors qu'ils connaissent un fort taux de délinquance. Cela est dû, certes, à la présence d'équipements éducatifs, mais surtout à la manière dont collaborent les différents intervenants sur le terrain. Mais cela est dû aussi à la personnalité et à la mobilité des magistrats, deux facteurs qui se signalent par leur régularité et leur constance. Chaque mutation entraîne dans le tribunal des perturbations pouvant aller de six à dix-huit mois, en raison de la vacance du poste, puis du temps nécessaire au nouveau juge pour liquider l'arriéré qui s'est accumulé pendant l'intérim. Augmentation du nombre des classements et des affaires confiées au juge d'instruction, puis du taux des peines de prison et des détentions provisoires, tout d'abord, puis inflation des amendes et des admonestations pour des affaires ayant perdu de leur actualité l'année suivante, et, pendant tout ce temps, quasi-absence de recours aux équipements éducatifs, sont les principaux symptômes. Ensuite, la situation se stabilise. Toutefois, la formule juridictionnelle peut ressembler à l'ancienne, mais aussi être totalement différente, selon la personnalité du juge.

En effet, le suivi de plusieurs juges dans leurs postes successifs montre que ceux-ci gardent la même attitude, infléchie parfois sous l'influence du nouveau milieu, même s'ils tendent généralement à devenir plus répressifs avec l'âge. Si bien, conclut Michel Henry, que « des jeunes qui devraient être orientés en fonction de leur personnalité le sont en réalité trop souvent en fonction de celle de leur juge ».

Grave constat, auquel on pourrait remédier à son avis par une formation des magistrats de la jeunesse, notamment sur le plan psychologique, afin de les aider à prendre conscience du fait qu'ils jugent davantage en fonction d'eux-mêmes que des jeunes.

Michaëla Bobasch

Le centenaire des lois scolaires donne l'occasion de multiples manifestations. Ainsi, le CRDP de Nice a collaboré avec le service éducatif des Archives départementales des Alpes-Maritimes, pour publier une remarquable brochure, « Il y a cent ans dans les Alpes-Maritimes... Écoles et Écoliers », dans le but de permettre des travaux pédagogiques et une prise de conscience des élèves à travers l'histoire de l'école de leur région. Histoire doublement intéressante puisque le Comté de Nice ne fut rattaché définitivement à la France qu'en 1860.

il y a cent ans l'école niçoise



« LA COMMUNE de Maubourguet (Hautes-Pyrénées), où j'exerce depuis le 1^{er} janvier 1850 comme instituteur public, ne me donne plus les ressources suffisantes à l'entretien de mes cinq enfants... [C'est ce qui] m'a décidé à me faire inscrire dans le département des Alpes-Maritimes, où il me sera possible d'augmenter mes revenus en joignant à ma profession d'instituteur celles de secrétaire de mairie, de chantre et d'arpenteur, et où j'ai l'espoir que ma femme, qui est institutrice, pourra s'occuper de l'éducation des demoiselles, avantage qu'elle n'a pu avoir ici à cause de l'établissement gratuit des filles de La Croix... Le déplacement de ma nombreuse famille ne saurait arrêter ma détermination. »

Voilà ce qu'écrivait, en 1861, un instituteur public de la région tarbaise, nommé Lartigue, dans une lettre de candidature adressée au préfet des Alpes-Maritimes. Sollicitant un poste à Nice, il indique clairement les raisons de son choix : l'espoir d'un meilleur salaire, celui d'un emploi pour sa femme, et surtout la possibilité d'exercer diverses activités annexes pour arrondir ses fins de mois. Rendus

nécessaires par la modicité des traitements, ces emplois extrascolaires étaient alors, semble-t-il, largement répandus, sinon toujours orthodoxes. Dans une note confidentielle, l'inspecteur d'académie se plaint ainsi, en 1867, d'un maître de l'école municipale de Nice qui tient, lui a-t-on assuré, une buvette et un débit de boisson. « J'aurai à lui signifier, écrit-il au préfet, de choisir entre le rôle de marchand et celui d'instituteur. »

Ces lettres figurent parmi les nombreux documents rassemblés dans cette étude (1) qui retrace la progression de l'enseignement primaire depuis la constitution du département en 1860 (date du rattachement de Nice à la France) jusqu'aux lois de 1881 et 1882.

« Loin de constituer une révolution, les lois scolaires promulguées à l'initiative de Jules Ferry ont consacré l'aboutissement d'une lente évolution », soulignent les responsables du recueil : Rosine Cleyet-Michaud, directeur des services d'Archives des Alpes-Maritimes, et Viviane Eleuche-Santini, professeur chargé du service éducatif.

S'il s'inscrit dans le courant enregistré alors en France, le long com-

bat mené en faveur de l'instruction dans les Alpes-Maritimes apparaît aussi profondément original. Au moment de la création du département actuel, en 1860, l'enseignement public était déjà — théoriquement du moins — gratuit pour tous dans les deux arrondissements annexés : ceux de Nice et de Puget-Théniers, « Dans les États sardes, rappelle Viviane Eleuche-Santini, avait été promulguée en 1729 une réforme scolaire bien en avance sur son temps puisqu'elle constituait une tentative de mainmise de l'État sur l'enseignement... Dès la fin du XVIII^e siècle, la plupart des communes avaient un maître d'école engagé et rétribué. »

Malgré cette gratuité pour tous, le nombre d'enfants « laissés dans l'ignorance » dans ces deux arrondissements est largement supérieur — comme en témoigne le rapport de l'inspecteur d'académie en 1861 — à celui des enfants non scolarisés dans l'arrondissement de Grasse, jusqu'alors rattaché au département du Var.

« En 1860, aux termes de la législation française, seuls les enfants de familles indigentes bénéficiaient de l'enseignement gratuit,

les familles aisées étant soumises à la rétribution scolaire» rappelle encore Viviane Eleuche-Santini. « Pour ne pas décourager certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école, le taux de cette rétribution fut minime... »

« Au demeurant, tous les enfants indigents étaient loin cependant d'être scolarisés et les critères retenus par les municipalités scandalisaient parfois les responsables de l'administration scolaire. » Témoin cette lettre qu'adressait, le 11 mars 1864, l'inspecteur primaire de Puget-Théniers à l'inspecteur d'académie : « Dans la commune de Roquestéron, le 23 février dernier, j'aperçus dans la rue deux enfants que je n'avais point vus à l'école ; je demandai à leur mère pour quel motif elle ne les y envoyait pas ; elle me dit qu'elle n'avait pas les moyens de payer la rétribution scolaire. L'instituteur m'assura qu'en effet cette femme, qui est veuve, n'avait aucune ressource. J'entre-tins M. le Maire de cette affaire. Ce magistrat me répondit que cette famille, en effet, était presque dans l'indigence mais qu'il n'avait pas cru devoir porter ces deux enfants sur la liste de gratuité parce que la mère avait tenu une mauvaise conduite. »

Toujours selon l'étude, on comptait en 1861 20 % d'« élèves gratuits » dans l'arrondissement de Nice, 57 % dans celui de Puget-Théniers et 24 % dans celui de Grasse, alors que la moyenne pour la France était de 15 %. De 58 % en 1870, la proportion d'« élèves gratuits » dans le département passa à 85,95 % en 1881. Si, contrairement à d'autres régions de France, très peu d'enfants travaillent dans des usines, l'obligation scolaire ne rencontre pas moins de sérieux obstacles. Il faut compter d'abord, avec les difficultés de communication. « Chaque kilomètre de route que l'on construira mettra les écoles à la portée de beaucoup d'enfants pour qui, dans le moment, elles sont comme si elles n'existaient pas », note à cet égard l'inspecteur d'académie. La situation sociale dans le moyen et le haut pays ne favorise pas non plus les choses.

« L'état de misère et de dénuement dans lequel vivent les populations des régions montagneuses,

souligne en 1884, dans un autre rapport, l'inspecteur d'académie, est une cause très réelle de non-fréquentation. Beaucoup d'enfants n'osent se présenter en classe parce que la famille n'a pu fournir le papier et le livre indispensables, ou bien parce que le vêtement de l'écolier n'est pas assez décent. » L'inspecteur cite en outre « le besoin pour les parents d'utiliser le travail de leurs enfants aussitôt qu'ils peuvent en tirer parti. Aussi les élèves, indique-t-il, sont-ils fréquemment employés pendant les heures de classe à la garde des troupeaux qui constituent l'une des principales ressources du pays. »

Plusieurs documents confirment cet absentéisme. Les enfants aident aux travaux des champs, gardent les bêtes, sont victimes de maladies « imputables à la négligence des parents (mal aux dents, rhumes) », ou, tout simplement, vont au Carnaval de Nice avec leur famille. A ces motifs habituels, l'extrait du registre d'appel de l'école publique de Levens pour le mois de février 1889 en ajoute un autre : le manque de chaussures, qui a empêché la petite Joséphine G. d'aller en classe.

Autre obstacle : les locaux, dont l'état n'incite guère les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Après sa visite à Valbonne, en 1889, l'inspecteur primaire écrit : « J'ai trouvé le carrelage de la salle de classe entièrement mouillé, bien qu'il n'eût pas plu depuis huit jours. Quand il pleut fort, l'eau s'infiltrait, paraît-il, à travers le mur... La maîtresse et beaucoup de petites filles y contractent des maladies immédiates ou latentes. » A Nice, en 1881, deux maîtresses enseignent dans la même salle, ce qui, observe l'inspecteur, « est fort peu favorable sous plusieurs rapports pédagogiques ». A Nice encore, une école de filles est fréquentée par deux cent deux élèves réparties en trois classes ; « Les salles occupées par les deux premiers groupes étant remplies, il reste à la troisième classe quatre-vingt-trois enfants que l'on reçoit dans une salle beaucoup trop étroite, de sorte qu'on est obligé d'en laisser une vingtaine dans le corridor voisin » sous la surveillance d'« une jeune

filles plus grande ». Le mobilier est fort sommaire. Le poêle trône au milieu de la classe et, à la campagne, les enfants sont invités à apporter chaque jour une bûche. Il arrive cependant que le poêle, comme celui de l'école de Gairaut, ne comporte ni tuyau, ni porte. Résultat : « Il enfume sans compter le danger des escarbilles. »

Ce n'est pas une surprise : les filles sont moins favorisées que les garçons. A l'inspecteur d'académie qui lui fait observer que « les jeunes filles de sa commune restent complètement privées d'instruction », le maire de Gorbio répond en février 1887 : « Le seul moyen de faire fréquenter l'école par les filles, c'est d'avoir une institutrice, ou que la femme de l'instituteur ait une qualification pour enseigner à coudre et à tricoter. »

Rosine Cleyet-Michaud et Viviane Eleuche-Santini notent à cet égard : « Il faut donc trouver des maîtresses de travaux d'aiguilles pour attirer les filles en classe, on ne pense pas qu'apprendre à lire, à écrire et compter soit plus important. Au demeurant, cette opinion reflète bien l'esprit du siècle : les textes sur l'enseignement ont d'abord été destinés aux garçons puis appliqués aux filles. Il faut attendre la loi Falloux de 1850 pour que les communes de 800 habitants et plus soient obligées d'avoir une école pour les filles, et la loi de Duruy du 10 avril 1867 pour que cette obligation soit étendue aux communes de 500 habitants. »

Symbole de cette discrimination : un règlement adopté le 17 août 1872 par le conseil départemental de l'Instruction publique stipule que, pour éviter les méfaits présumés de la mixité, les filles doivent entrer à l'école un quart d'heure après et sortir un quart d'heure avant les garçons. Ce qui revenait à les léser d'une heure de travail par jour !

Cette discrimination se retrouve également dans la différence des salaires alloués aux instituteurs et aux institutrices, celles-ci étant nettement moins rémunérées. Mais pour les hommes aussi, les avantages matériels sont bien faibles, tandis que les qualités demandées sont considérables. Dans son program-

une opinion de Pascal Fleury, professeur

me du cours de pédagogie, le directeur de l'École normale de Nice définissait ainsi les qualités requises : « 1) *bonté, fermeté, patience, régularité, zèle, pureté de mœurs, piété chrétienne (qualités qui se rapportent directement aux fonctions)*; 2) *politesse, modestie, prudence, désintéressement, amour de la retraite (qualités qui ne se rapportent qu'indirectement aux fonctions).* »

Le rattachement du Comté de Nice rendit nécessaire un recrutement à travers toute la France, le nombre d'instituteurs niçois s'étant soumis à l'examen de capacité étant insuffisant. Plus de trois cents candidats, dont celui de Maubourguet, répondirent à l'appel. « *On pourrait croire, déclare en 1861 l'inspecteur d'académie, que ceux dont on avait reçu des demandes n'étaient pas, dans chaque département, l'élite des instituteurs. Je me hâte de dire que ces appréhensions ne sont pas justifiées. Partout, nos instituteurs se sont déjà fait estimer par la régularité de leurs mœurs, par leur zèle, par les habitudes d'ordre, de silence et de soumission qu'ils ont fait prendre à leurs élèves.* »

Une autre conséquence du rattachement sera l'enseignement exclusif du français (ce qui ne devait pas empêcher toutefois la survivance en profondeur de la langue niçoise, comme le note par ailleurs, André Compan dans son *Anthologie de la littérature niçoise*).

Tels sont, puisés dans le remarquable recueil réalisé par le service éducatif des Archives des Alpes-Maritimes, quelques-uns des traits de l'école publique dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Réalisée à l'occasion du centenaire des lois de 1881 et 1882, cette étude, souligne Rosine Cleyet-Michaud, avait un double objectif : « *Reconstituer l'œuvre menée en faveur de l'éducation et faire prendre conscience aux élèves, à travers la recherche et l'examen de documents, de ce qu'est réellement l'Histoire.* »

Gérard Sénéca

(1) *Il y a cent ans dans les Alpes-Maritimes... Écoles et écoliers.* Recueil publié et diffusé par le CRDP de Nice, (117, rue de France, 06000 Nice).

les cohérences imaginaires

LA RECHERCHE d'un ordre, celle de l'organisation des images contenues dans l'œuvre, sont l'une des vocations de la critique. C'est aussi l'enjeu de la leçon dont le rôle ne devrait pas se réduire à une pratique classifiante mais qui devrait aussi traduire le système des résistances à la nuit, le pouvoir de toute lumière qui, comme chez Rembrandt, se met au service d'un invisible qui inonde le tableau.

Parmi toutes les cohérences imaginaires mais bien réelles, il en est de plus fécondes que d'autres, de plus délicates. Productives de sens, de reflets particuliers comme le font certains miroirs dont on peut varier l'angle et la position. C'est ainsi que dans la classe de lettres *Le Petit Prince* traduit un capital de savoir où la simplification démonstrative n'a d'évidence que l'aveuglement d'un éclairage bavard sinon policier. Pédagogie sans mystère, univers sans ombre et sans nuances.

Mais il existe une démarche silencieuse et sans exclusion où l'enfant se définit par son incapacité à « bien-dire » ; c'est l'autre, le petit Minek du film *L'arbre aux sabots*. De l'ombre et du silence une musique parle pour lui et prend le relais sous la forme d'un lent choral de Bach. Point de leçon

qui tombe du ciel mais une cohérence nouvelle d'ombre et de lumière où rien ni personne n'est exclu, rien n'est littéral mais tout est suggéré.

Il faudrait poursuivre et noter que Minek y perdra ses sabots...

Comment ne pas être sensible à la nécessité d'une stratégie, à l'urgence d'une pédagogie qui comptabiliserait ses victoires non point dans ce qu'elle a ajouté mais dans ce qu'elle abandonne ? Non point dans l'accumulation mais dans l'émergence d'une émotion, d'une vérité qui s'offrirait comme un chemin. L'intelligence a le merveilleux pouvoir de construire une grammaire capable d'engendrer l'homme ; encore faut-il redessiner le champ d'un pouvoir où vingt lignes seraient de trop pour parler d'un mystère. La langue devient maternelle lorsqu'elle se met au service des grands aventuriers de l'esprit. Ainsi tout vocabulaire de la pédagogie voisine avec celui de l'esthétique, au carrefour de quelques signes que l'on écoute et dont le rythme est inscrit sur les parois du monde.

Ces cohérences imaginaires sont inhérentes à toute liberté ; elles sont à l'intelligence ce que la séduction est à l'amour : l'exercice d'un pouvoir essentiel. □

A votre service

Quelques jours après sa mort, le peintre Jean Hélion disait de lui : « *Picasso a besoin à présent qu'on l'oublie et puis qu'on le redécouvre, à sa valeur juste. Au-delà des boniments et des spéculations tapageuses...* » Oui, mais comment parler de lui aujourd'hui ? C'est ce que se demande Anne Moeglin-Delcroix : « *Discours prudent et analytique, celui de l'historien par exemple, d'où l'œuvre ressort morcelée, décomposée en périodes, divisée en thèmes, en styles, en techniques, comme autant d'îlots séparés* » ou « *discours fasciné, celui des écrivains surtout, qui, devant le "phénomène Picasso" déploient la métaphore et recourent aux mythes...* » ?

De cette incertitude, au demeurant fructueuse, témoigne éloquemment le dernier numéro de **L'Arc**, d'où sont extraites ces deux citations. Dans les seize articles qui le composent, chacun choisira et préférera sans doute l'approche qui le touche le plus : éléments de biographie, étude analytique de tableaux (**Les bateleurs, Tête de femme de profil gauche, Songe et mensonge de Franco...**) ou de thèmes (la « minotauromachie »), souvenirs person-

nels, réflexions métaphysiques... L'ensemble est, ainsi, violemment composite, mais c'est très bien ainsi. Il faut, sans aucun doute, entendre beaucoup de voix sur Picasso pour entendre Picasso. On sait, du reste, qu'elles ne lui ont pas manqué : dans **L'Arc**,

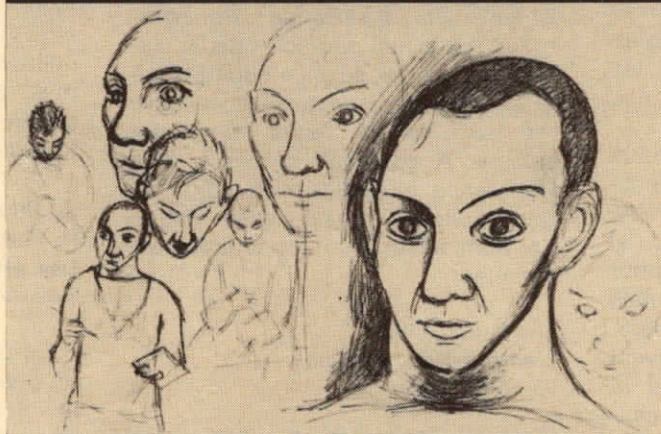
des « éléments de bibliographie » ne retiennent d'un corpus considérable qu'une... soixantaine d'ouvrages !

Plus pédagogiquement, comme il se doit dans la collection, le **Pablo Picasso** de Gilbert Lascault (CNDP, « Actualité des arts

plastiques ») a réuni 24 diapositives, classées par thèmes (Arlequin et le monde du théâtre, les instruments de musique, le bord de la mer, les taureaux et la taumachie, le sens du tragique, la vie des femmes entre elles) — mais leur chronologie est aussi précisée —, commentées une à une et précédées d'une substantielle introduction — le texte lui-même est illustré de 40 photos. Il serait trop facile d'ironiser sur l'étroitesse et l'arbitraire de ce choix (sur quelque 30 000 œuvres). Il est plus juste de reconnaître qu'il a été très intelligemment fait et qu'il constitue ainsi un très utile instrument de travail, aussi bien par la qualité des reproductions que par la sûreté et la richesse du commentaire.

Assurément aucune de ces deux publications ne saurait à elles seules tout à fait satisfaire ceux qui voudraient faire connaître (ou mieux connaître) Picasso. Mais toutes les deux les y aideront grandement, ne serait-ce qu'en les incitant à poursuivre leur quête d'un homme aussi divers, aussi déroutant peut-être mais aussi fascinant, donc, en fait, aussi totalement insaisissable que Picasso. ■

approches



de Picasso

« Études pour autoportrait avec palette » (automne 1966)

Picasso, n° 82 de **L'Arc** (chemin de Repentance, 13100 Aix-en-Provence) réalisé par Gilbert Lascault et René Micha (88 pages).

Pablo Picasso, n° 55 de la collection « Actualité des arts plastiques » (CNDP - 80 pages, 24 diapositives, 40 photos - 72 F), en vente dans les CRDP et, pour Paris, 13, rue du Four (6^e).

documentation

ce monde est le nôtre

Mark Blaug

La pensée économique. Origine et développement

Economica, 852 p., index

Voici un classique de l'histoire de la science économique. Un de plus, direz-vous. Non. L'entreprise de Mark Blaug est née d'une préoccupation pédagogique. Enseigner l'économie implique que l'on rappelle toujours l'histoire d'un concept, d'une analyse, d'un modèle, afin de montrer l'héritage d'idées que cache le simple et apparent héritage de mots, comme on disait autrefois chez les philosophes. La visée épistémologique est donc présente dans chaque développement historique de cet ouvrage pour mettre en garde contre les positivismes étroits et les scepticismes désespérants. Une science économique est possible mais, comme les autres sciences, son histoire est une suite d'« erreurs rectifiées ».

Muni d'un excellent index, d'un glossaire des symboles mathématiques, clair autant qu'il est possible (parfois même un peu tranchant), cet ouvrage est un outil de travail pour ceux qui enseignent l'économie mais aussi pour ceux, philosophes, historiens ou géographes, qui ne peuvent l'ignorer. S'il est dommage que la bibliographie n'ait pas été « francisée », on ne peut que se féliciter de la traduction en français de ce remarquable livre. En espérant que cela n'est qu'un début et que la mise à disposition en français des classiques de la science économique contemporaine va se poursuivre.

Michel Bauer, Elie Cohen

Qui gouverne**les groupes industriels ?****Essai sur l'exercice du pouvoir du et dans le groupe industriel**

Le Seuil, 288 pages

Où donc est le pouvoir dans notre pays ? On oublie trop souvent qu'il est aussi dans les entreprises et les groupes industriels. Et dans ces groupes, qui gouverne ?

Cette étude sociologique remet en question bien des idées acquises, celle de la technocratie chère à Galbraith comme celle des « Cent familles », celle de l'opposition entre service public et intérêt privé ou encore celle du conflit bourgeoisie/prolétariat. Le conflit principal, expliquent les auteurs, est plus celui qui oppose les « grands appareils » que sont les groupes industriels à l'ensemble « travailleur-consommateur-citoyen ».

Avec l'air de ne pas y toucher, les travaux de Michel Bauer et Elie Cohen vont bouleverser de nombreux domaines des sciences sociales : sociologie, science économique et science politique doivent collaborer pour rendre raison de notre société. A continuer d'opérer dans l'ignorance mutuelle, elles ne pourront expliquer les nouvelles formes de domination que les entreprises secrètent.

Ouvrage collectif

L'entreprise... demain

Dunod, 188 pages

C'est à l'occasion du centenaire d'HEC, qui forme en France depuis un siècle des cadres commerciaux et des chefs d'entreprise, que ce livre est publié. Il y est question de l'École des hautes études commerciales mais aussi, après l'exposé des résultats d'une enquête sur l'image de l'entreprise, du texte des rapports de six commissions qui ont traité des problèmes à venir pour les entreprises françaises. C'est donc tout d'abord le travail d'une école : un titre de « grande » école, cela se

mérite. Et ce livre témoigne de la vitalité d'un enseignement, d'une formation, et la visite du président de la République ne fait que le confirmer, justement. Comment ne pas observer la grise somnolence des grandes écoles (normales supérieures) qui sont aussi centaines : quel contraste et combien inquiétant !

L'enquête révèle le pessimisme des Français ; c'est là surtout l'avis des jeunes et des ouvriers ; elle révèle aussi que les Français jugent l'entreprise, les cadres et les patrons du point de vue de la qualité des rapports humains et sociaux dans le travail et tiennent peu compte des résultats économiques. Les commissions ont abordé les défis que devra relever l'entreprise de demain : innovation technologique, contrainte internationale, rapport avec les pouvoirs publics, vie dans l'entreprise.

Cet examen, venant de tous horizons politiques, s'achève par une série de propositions d'action tant pour HEC que pour le développement économique : dans le domaine de l'enseignement général, on notera la demande d'une formation précoce et efficace à l'économie et aux langues étrangères, du développement des stages en entreprises, de la collaboration de l'école et des entreprises, etc. Vaste programme, mais l'école peut-elle se détourner de ces demandes ? Si elle ne veut pas former des chômeurs, elle ferait bien d'ouvrir toutes grandes ses oreilles.

C. Baudelot, R. Benoliel,
H. Cukrowicz, R. Establat**Les étudiants, l'emploi, la crise**

Maspero, 222 pages

Ce petit livre (format de poche) est un grand livre. Le point de départ est la volonté de mettre en chantier quelques idées reçues concernant l'Université française : la surpopulation étudiante, l'inadéquation de la formation donnée aux besoins sociaux et le chômage des diplômés. Exploitant les statistiques disponibles les auteurs, irrespectueusement, balayaient quelques-unes de nos plus confortables illusions :

- la croissance des effectifs étudiants s'est faite essentiellement au profit des catégories sociales les plus aisées ; l'Université française est peuplée d'enfants de cadres ;

• les étudiants sont des privilégiés : ce qui sépare des étudiants d'origines sociales différentes est moins important que ce qui sépare un étudiant d'un jeune travailleur ;

• l'Université homogénéise les styles de vie : le fils d'ouvrier étudiant en médecine aligne ses attitudes sur celles des fils de cadres supérieurs, et la fille d'avocat étudiante en lettres s'aligne sur les attitudes des filles d'instituteurs et d'ouvriers. Aux uns l'éthique pré-professionnelle « *de la besogne et de la compétition* », aux autres « *l'éthique de la négociation et de la revendication* » ;

• un diplôme d'enseignement supérieur est une bonne protection contre le chômage.

La conclusion qui s'impose est claire : il n'y a pas eu de démocratisation de l'Université en France (les auteurs démontent au passage le mythe des « étudiants salariés » qui sont en général des salariés de l'Éducation nationale) ; la misère en milieu étudiant est un thème d'intellectuels « *plus sensibles aux misères de leurs cadets qu'à des détresses plus sérieuses mais plus lointaines* ». Le vrai problème de l'Université est celui des 80 % de jeunes qui n'y accéderont pas. La popularité d'un tel livre dans les universités n'est pas assurée.

Joël Le Quément

Les robots, enjeux économiques et sociaux

La Documentation française, 220 p., bibliographie

Ils ont quitté l'imagination des rêveurs de science-fiction, leur forme humaine et menaçante, pour la réalité socio-économique en devenant ce qu'ils sont, les enfants des machines-outils et de l'informatique.

Ce livre décrit d'abord méticuleusement les robots industriels actuels et inventorie ensuite les questions de leur insertion dans l'entreprise. Ces questions sont d'ordres divers : social, qu'il s'agisse des effets sur l'emploi ou de la disparition de certains travaux pénibles ou dangereux ; économique, qu'il s'agisse des gains de productivité ou de l'indépendance technologique de la France.

Enfin, il existe des aspects éducatifs importants ; il faudra former de nouveaux techniciens aptes à gérer

petits « Profils » pour grands profits

Nous n'allons pas apprendre à nos lecteurs que les fascicules de la collection « Profil », aux éditions Hatier, sont d'une richesse considérable, tant par les sujets qu'ils traitent que par l'ampleur de leurs choix. Sous un volume léger (80 pages en moyenne), ils font, grâce à des spécialistes, le point des questions abordées en proposant des articles de presse et des extraits d'œuvres fondamentales relatifs aux grands problèmes économiques et sociaux que chacun d'eux traite.

Pour toutes ces raisons, les fascicules de la collection « Profil Dossier » sont très profitables, et leur utilisation est devenue courante dans les lycées et les facultés. Parmi les derniers titres parus, signalons **Approches sociologiques des classes sociales** (n° 536), de Simone Chapoulie et Serge Bosc, qui traite de la définition et de la transformation des classes sociales et contient des données statistiques indispensables et actualisées.

Parallèlement à « Profil Dossier », la série « Profil Société » fait le point, de façon claire et en se référant aux travaux scientifiques les plus récents, sur les questions fondamentales des sciences sociales, économiques et politiques. Les titres parus témoignent du souci de répondre aux problèmes de notre temps en tenant compte de l'évolution passée. C'est ainsi qu'à propos des crises économiques, Jacqueline Guéguen-Baslé et Maurice Baslé présentent **La politique sociale : histoire, enjeux et crise** (n° 1007) et Monique Fouet, à propos de la prévision, **Analyser la conjoncture** (n° 1008).

Dans la mesure où il ne nous est guère possible de signaler ponctuellement l'intérêt de tel ou tel titre paru dans ces séries, nous nous devons, lorsque l'occasion se présente, rappeler les mérites de l'ensemble des collections !

P. F.

ces robots et donner une formation à ceux qui accomplissent actuellement les tâches répétitives et que les robots remplaceront. Tâche immense et vitale pour l'emploi. Il faudra former les enfants et les maîtres pour qu'ils apprivoisent ce nouveau venu de notre environnement technologique.

Dominique Doan, Luce Penot
Dominique Pujebert, Leïla Sebbar
Des femmes dans la maison.

Anatomie de la vie domestique

Nathan, 288 pages

Les auteurs ont entrepris une description systématique, évitant les jugements de valeur, les dénonciations et les célébrations de la vie quotidienne des femmes dans la maison. Cette anatomie est impressionnante dans ses résultats. Que de savoir accumulé, de techniques et de tours de main, d'idées ! Tenir une maison, en maintenir l'ordre : cette gestion complète pluridisciplinaire du budget et du décor de la vie des enfants (et des maris ?), mise à plat dans ce livre, révèle mieux que bien des affiches et des slogans ce qu'est, dans la société française, la vie des femmes. Certes il ne s'agit que de dix femmes mais déjà, malgré une faible représentativité, bien des aspects s'éclairent.

Ce livre, par ailleurs agréable à feuilleter, illustré de centaines de photos, suggère deux autres leçons : d'abord, il est temps de nous livrer à l'ethnologie de notre propre vie quotidienne, à nous Européens ; ensuite, il est probable que cette ethnologie, par le simple fait de bien décrire, dénonce. Elle dénonce le mépris pour les activités domestiques, pour les revues qui offrent cent idées ou mille recettes.

L'école devrait s'intéresser à cela, et l'éveil, les rédactions, le dessin, pourraient en être différents.

Denis Chevallier

Des villages et des ronces. Le canton de Châtillon-en-Diois face au changement

Curandera (diffusion : Alternative, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris), 174 p., bibliographie

Cette monographie consacrée à un cas particulier aborde en fait des pro-

blèmes bien connus : exode rural, tourisme qui se substitue à l'agriculture, etc. L'ouvrage, après une description des données géographiques, historiques et démographiques, analyse la transformation du mode de production agricole (mécanisation, spécialisation, intégration) et ses effets sociologiques. La sociabilité a changé avec les activités économiques, et de nouveaux comportements apparaissent avec les nouveaux habitants ; c'est ce dont témoigne la lutte menée il y a trois ans pour le maintien de l'école dans les villages.

L'auteur montre nettement comment la carte scolaire détermine en partie le type de peuplement : un équipement scolaire encourage l'installation de nouveaux emplois, sa suppression précipite l'exode. Il en va de même pour l'encadrement médical et administratif. Intéressante est aussi dans ce livre la question du tourisme (camping et caravaning) et des résidences secondaires, la coexistence du tourisme et de l'agriculture étant problématique.

En fait, ce sont, examinés au microscope, les problèmes essentiels de notre pays que cette monographie fait ressortir : la modernisation économique et technologique est-elle conciliable avec le maintien d'une ancienne manière de vivre ?

Catherine Blum-Girardeau
Les tableaux de la solidarité
Rapport au ministre
de la Solidarité nationale

Economica/La Documentation française,
244 pages

Voici une présentation synthétique des données statistiques de la société française qui constitue une base de réflexion pour la politique sociale que met en place, avec d'autres ministres, Nicole Questiaux.

Dans ces pages, se trouvent rassemblés des chiffres tout à fait indispensables à la connaissance de la « France profonde » ; s'ils ne sont pas nouveaux, leur juxtaposition et leur accumulation provoquent une grande surprise à qui les parcourt. Les inégalités sont incontestablement la ma-

ladie majeure de notre pays : depuis le régime de retraite des agriculteurs qui leur permet de toucher cinq fois plus que le montant des cotisations payées jusqu'à la mortalité infantile deux fois plus élevée pour les parents de nationalité algérienne (travailleurs migrants), tout le rappelle.

Les données concernant l'éducation et l'emploi intéresseront particulièrement les enseignants : rappelons quelques scores de notre système éducatif. Taux de redoublement au CP : O.S., 21,4 % (un enfant sur cinq) ; cadres supérieurs et profes-

à lire aussi

de Patrick Lagadec, **La civilisation du risque**

Le Seuil, 254 pages

Sous-titré « Catastrophes technologiques et responsabilité sociale », cet ouvrage met à la portée de tous les lecteurs, et en particulier des enseignants, la réflexion poursuivie par l'auteur dans une thèse d'État très remarquable. Il montre que, par rapport aux accidents (naturels ou liés à l'action de l'homme jusqu'à peu), les catastrophes que la technologie moderne est capable de provoquer changent d'échelle et de nature. Elles vont en s'étendant dans l'espace (Toronto) ; elles peuvent se conjuguer (étude britannique sur la zone industrialo-portuaire de Canvey Island) ; elles frappent non plus seulement la vie en elle-même, mais dans sa transmission (Seveso) ; enfin, elles révèlent l'impuissance de l'homme à y faire face (Three Mile Island).

A partir de ces caractéristiques, qui différencient le risque technologique majeur de l'accident technique, quoiqu'ils soient encore confondus dans la plupart des esprits, l'auteur envisage les questions de prévention et de maîtrise. Ce faisant, il élève le débat jusqu'à une réflexion philosophique d'ensemble dont il esquisse les axes : le risque technologique, désormais majeur, doit nous amener à faire face aux problèmes immenses qu'il pose. Et ce n'est qu'en devenant majeure elle aussi que notre civilisation pourra l'affronter. C'est la seule solution. Comme l'écrit Jean-Jacques Salomon à la fin de sa préface : « Avec les "risques majeurs", le problème de la théodicée descend tout simplement du ciel sur la terre. » Autrement dit, nous ne devons plus nous en rapporter qu'à nous-mêmes pour expliquer les rapports que nous entretenons avec le « vieux monde »...

L'ouvrage de Patrick Lagadec nous paraît de nature à retenir l'attention de tous les lecteurs : scientifique, il rapporte de la façon la plus objective les « coups de semonce » qui ont déjà annoncé la civilisation du risque ; philosophe, il stimule une réflexion collective et esquisse les grandes lignes d'une stratégie d'ensemble de sauvetage de l'humanité.

Pierre Ferran

CNI

radiov en tous

Nombreux documents audiovisuels à recommander dans les séries souvent signalées à nos lecteurs.

Parmi les derniers « Dossiers pédagogiques audiovisuels » (diapositives, livret de commentaires, disque) :

• **Les oiseaux et les marées noires** (cycle élémentaire — 38 F) : les différentes espèces d'oiseaux de rivage, côtiers et plongeurs, leur mode de vie ; les effets des hydrocarbures sur la faune et la flore marines ; les techniques de sauvetage sur les animaux « mazoutés ».

• **Donner forme à l'indéterminé** (cycle élémentaire — 38 F) : taches, macro-photographies, vues « éclatées », détails non reconnaissables, reflets prêtent à de multiples interprétations ; le disque rassemble des poèmes surréalistes et des interventions d'enfants.

• **Du Morvan à Paris, avec les floteurs de bois** (cycle élémentaire — 38 F) : l'aventure du bois de chauffage et de charpente qui, jusqu'au premier quart de notre siècle, par

sions libérales, 2,2 % (un enfant sur cinquante). Sur cent élèves fils d'ouvriers entrant en 6^e en 1973, douze étaient en terminale en 1979 contre quarante-quatre (pour cent) enfants des cadres supérieurs et professions libérales.

On trouvera d'ailleurs dans ce livre (pp. 49-51) le résumé de deux vies parallèles (fils d'ouvrier et fils de cadre supérieur) qui est un morceau d'anthologie pour l'enseignement de l'instruction civique.

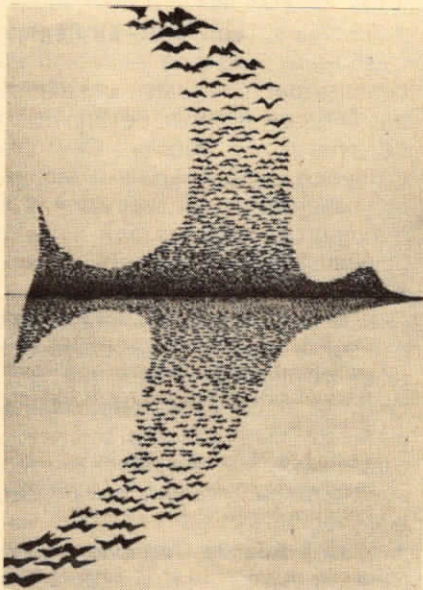
François Mariet

re : la télédétection (CM, 6^e, 5^e — 51 F : divers renseignements accessibles à un jeune public sur une technique dont les applications concernent toutes les ressources terrestres.

Conçue d'une manière identique (diapos, livret, disque), la série « Incitation à l'expression » a pour but de susciter, chez les enfants, le désir de s'exprimer par les moyens de leur choix — oral, écrit, plastique, musical, gestuel — et de leur donner le goût de la création. A partir des éléments qu'on leur fournit, les élèves improvisent, selon leur personnalité, une histoire ou des situations nouvelles sans qu'aucune direction ne leur soit imposée.

Les trois dossiers suivants sont destinés au cycle moyen (chacun : 38 F) :

- **Et si on jouait à faire un monde ?**
- **Osun et Yemaya** (dieux de la mythologie du Nigéria et du Dahomey) ;
- **Bestiaire fantastique.**

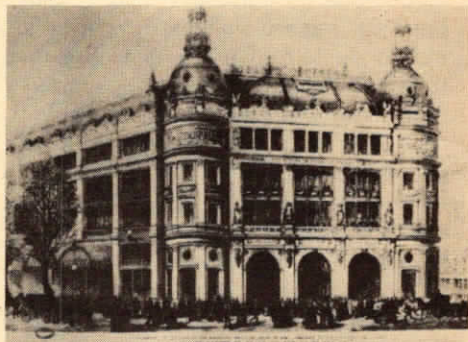


Les « Diathèques », de leur côté, comprennent diapositives et livret documentaire. Elles recouvrent différents domaines. Parmi les plus récentes :

- « Art » — **La ville et la maison arabo-musulmanes** (pour enseignants — 72 F) fait suite à **Architectures religieuses en terre d'Islam** dont nous avons parlé lors de sa publication. L'auteur, Saïd Mouline,

architecte marocain et enseignant à l'Université de Haute-Bretagne, nous guide dans ces villes riches en traditions et qui s'organisent autour de pôles structurants : les édifices religieux, comme la grande mosquée, et les lieux réservés aux activités économiques, tels que les souks. D'autre part, sont analysées les différentes parties de la maison du point de vue de leurs fonctions (terrasse, pièces d'habitation, cour). Les 24 diapositives portent, pour l'essentiel, sur le Maroc ; les nombreux plans, schémas, illustrations, contenus dans le livret de 80 pages, étendent cette étude aux autres pays musulmans d'Orient et d'Occident.

- « Expression et langage/Lettres » — **Le monde de Zola** (64 F) ou la confluence entre son art et celui de ses amis peintres, dans le cadre d'un Paris qui se transforme et que l'écrivain, initié par Nadar, se plaira à photographier. Outre le commentaire habituel consacré aux diapositives, le livret fournit des pages de Zola ayant une résonance avec chacune des images.



- « Sciences/Sciences de la nature » — **Les insectes pollinisateurs** (6^e, 5^e). Cet ensemble, qui présente divers insectes floricoles transporteurs de pollen, des nids d'abeilles et une abeille solitaire, apporte des données sur les caractéristiques anatomiques permettant de reconnaître les sexes ou expliquant divers aspects de la biologie de l'insecte. L'aspect comportemental est évoqué dans les domaines de l'alimentation, de la reproduction et de la défense.
- « Sciences humaines et sociales/Géographie » — **Quelques écosystèmes. Zones tempérée et tropicale** (classe de seconde — 38 F). Les Instructions officielles recommandent d'aborder la notion d'éco-

DP

isions genres

« petit flot » puis par « grand flot », venait alimenter la capitale.

• **Le cheval au temps passé** (cycle élémentaire — 38 F) : le rôle et la place du cheval dans un passé assez récent, à la campagne, à la ville, dans la mine, à l'armée...

• **Quand la terre tremble** (CM, 6^e, 5^e — 51 F) : pourquoi et comment les tremblements de terre se produisent-ils ? Par quels moyens peut-on les étudier ? Que peuvent faire les populations pour se préserver de ces cataclysmes ?

• **Vers un nouveau visage de la Ter-**



système à partir « d'observations simples conduites dans le milieu local ou régional » ; les 12 vues de ce document répondent à cet objectif : en partant d'exemples français, on étend l'observation à d'autres latitudes, on établit des comparaisons entre écosystèmes, on confronte des systèmes d'échelles de grandeurs différentes.

Tous ces dossiers sont en vente au numéro :

- pour la région parisienne, à la librairie du CNDP (13, rue du Four, 75270 Paris Cedex 06 — tél. : 634-54-80) et au CDDP de l'Essonne (110 Agora, 91000 Evry — tél. : (6) 078-30-90) ;
- pour les autres régions, dans les CRDP et dans certains CDDP.

une nouvelle série

A partir du 1^{er} mars, chaque lundi de 15 heures à 15 h 30 sur Antenne 2, la série « France d'hier et d'aujourd'hui » suivra différentes étapes à travers les divers paysages français dans le but de susciter une réflexion globale sur notre civilisation. Une ville, un bourg, une zone industrielle ou agricole ne surgissent pas au hasard, n'importe où : la nature du terrain et du site joue un rôle déterminant. Il est donc important, pour comprendre pourquoi tel type de vie et de civilisation s'est implanté dans un endroit, de se renseigner tout d'abord sur la géologie et la géographie : sol pauvre ou riche, plateau ou vallée, fleuve ou marécage, etc. A partir de ces éléments, commence l'histoire d'une région ; la mentalité des hommes fait le reste...

Les lieux choisis pour les six émissions de cette série l'ont été de manière à présenter des aspects bien différents de la France, tant sur le plan géographique que sur le plan économique et humain.

- 1^{er} mars, **La ville surgie du sable.** Dans le cadre de la côte languedocienne, d'Aigues-Mortes à La Grande-Motte, on verra comment est née une ville nouvelle ;
- 8 mars, **Beau jeu, bon vin** se passe dans le Beaujolais, région ayant bien des atouts dans son jeu : un double axe routier et fluvial et un vignoble de réputation mondiale ; l'émission montrera son développement industriel et commercial ;
- 15 mars, **Delphine Delamare** :

c'est le nom de la jeune femme qui aurait inspiré à Flaubert le personnage d'Emma Bovary. En mêlant l'évocation de ces deux vies, la réelle et la fictive, à des témoignages de jeunes femmes vivant actuellement en Normandie, cette émission étudie l'évolution du statut de la femme au foyer, du XIX^e siècle à nos jours ;

- 22 mars, **La forêt stratégique,** c'est-à-dire l'Argonne — région peu connue des Français, condamnée par l'histoire à servir de frontière et de champ de bataille. Ceux des Argonnais qui ont résisté à l'émigration cherchent des solutions pour redonner à leur pays son ancienne animation économique ;
- 29 mars, **Rester au pays.** La Creuse est un département défavorisé sur le plan des ressources naturelles et des communications, qui a perdu la moitié de sa population en un siècle. Est-il possible de vivre « à l'ancienne », loin des modèles de la société de consommation, dans cette belle région ?
- 5 avril, **Rue de Gergovie.** La dernière émission est consacrée au 14^e arrondissement de Paris, quartier en pleine rénovation. Dans cette rue, se côtoient de façon spectaculaire l'ancien et le nouveau : d'un côté, palissades, grues, immeubles en béton ; de l'autre, petites maisons vétustes, bistrot, ateliers d'artisans. Comment ce quartier pourra-t-il résister à l'anonymat des grands ensembles et maintenir son atmosphère de village ?

réponses

aide psychopédagogique

Le nombre des enfants ayant besoin d'une aide psychopédagogique est très important. Cette aide paraît insuffisamment développée. Pourriez-vous m'indiquer si des mesures ont été envisagées par le gouvernement pour qu'elle soit accrue ?

La mise en place de groupes d'aide psychopédagogique (un GAPP pour mille élèves environ) est soumise à deux exigences : la disponibilité d'emplois budgétaires d'instituteurs spécialisés et le nombre de rééducateurs et psychologues scolaires formés et diplômés chaque année. Pour l'année 1981-1982, 292 instituteurs ont été retenus pour suivre une formation de rééducateur en psychopédagogie et 225 pour celle de rééducateur en psychomotricité. D'autre part, 224 psychologues scolaires sont en deuxième année de stage et 253 en première année, la formation de psychologues scolaires s'étendant sur deux ans. Dans chaque département, c'est l'inspecteur d'académie qui affecte les rééducateurs et psychologues en tenant compte des priorités qui auront été établies après avis des organismes consultatifs.

logement de l'instituteur

Dans le cas d'ouverture de nouvelles classes élémentaires (classes de perfectionnement) dans un centre hospitalier, la commune doit-elle prendre en charge le logement des instituteurs ? Sinon quel organisme ou administration se substituera à la commune ?

Aux termes de l'article 14 de la loi du 30 octobre 1886 et de l'article 12 du décret du 18 janvier 1887, les communes ne sont tenues de fournir un logement gratuit ou, à défaut, une indemnité représentative qu'aux insti-

tuteurs attachés à leurs écoles dans les classes régulièrement créées. Une commune ne peut légalement se voir imposer le versement de l'indemnité de logement aux instituteurs affectés aux classes de perfectionnement ouvertes dans un centre hospitalier.

Un décret du 24 mars 1978 (art. 2)

traite du problème des instituteurs mis à la disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés. Il y est précisé que « l'établissement assure ou prend en charge le logement des instituteurs mis à sa disposition ». La circulaire du 8 juin 1978, prise pour l'application du décret est formelle : « L'éta-

blissement assure aux instituteurs mis à sa disposition par le ministère de l'Éducation le logement en nature ou, à défaut, l'indemnité représentative de logement accordée aux instituteurs des écoles publiques de la commune où est implanté l'établissement. »

René Guy

au B. O.

on précise

■ **LES DROITS des instituteurs titulaires remplaçants** à l'attribution d'avances du Trésor pour l'acquisition de moyens de transport (note de service du 27 janvier 1982 - B.O. n° 5).

■ **LE BARÈME** institué pour la première affectation des **professeurs débutants de collège d'enseignement technique**, en 1982-1983. Ce barème prend en compte les mutations de stage, l'ancienneté de services, la situation de famille et précise la situation des candidats à un poste double et les cas soumis à un examen particulier pour motifs de santé (note du 28 janvier 1982 - B.O. n° 5).

■ **LES TAUX** de la contribution annuelle de l'État aux dépenses des classes des établissements d'enseignement privé placées sous contrat d'association pour l'année 1980-1981. Quelques exemples :

• Collèges, classes du premier cycle (tronc commun) : 1 476 F

• Lycées d'enseignement général (second cycle) : 1 962 F

• LET, selon les sections : 3 457 F

• LEP, selon les sections : de 2 229 F à 3 096 F

(Arrêté du 19 janvier 1982 - B.O. n° 5.)

on favorise

■ **L'INSERTION SOCIALE des enfants handicapés** en mettant en œuvre une politique d'intégration en leur faveur dans le système scolaire ordinaire (circulaire du 29 janvier 1982 - B.O. n° 5).

on annonce

■ **LE PROGRAMME** d'exécution instrumentale (B2) première partie à l'examen du **baccalauréat de technicien musique**,

option instrument (note de service du 28 janvier 1982 - B.O. n° 5).

■ **LA MISE EN PLACE de commissions départementales** dans le cadre de la réflexion sur le collège avec la participation des parents d'élèves (note de service

du 21 janvier 1982 - B.O. n° 5).

■ **UN GRAND CONCOURS PHILATÉLIQUE** (Philex-France) organisé par le ministère des PTT, en mars et avril 1982, avec le concours du ministère de l'Éducation nationale (note au B.O. n° 5).

agenda

rencontres

■ **Les « Rencontres audiovisuelles du 29 rue d'Ulm »** annoncent les manifestations suivantes :

• **le 9 mars** (matin — à partir de 10 heures — et après-midi), **Image et psychologie de l'enfance** : journée-débat sous la direction de René Zazzo ;

• **les 10, 11 et 12 mars** (matin — à partir de 9 h 30 — après-midi et soirée), **Enfants et éducations** : projection de films de fiction, documentaires et émissions de télévision, confrontations et débats sur des images de Vigo, Losey, Le Channois, Godard, Comencini... L'inauguration de ces trois jours aura lieu la veille à 20 heures avec le film **Le petit garçon aux cheveux verts** ;

• **les 16, 17 et 18 mars** (matin — à partir de 9 h 30 — après-midi et soirée) seront consacrés aux films d'art : une sélection de quinze d'entre eux sera suivie de séances entre enseignants et élèves ; les projections seront accompagnées d'un catalogue comprenant des fiches critiques correspondant aux films présentés. L'inauguration (le 15 à 20 heures) aura lieu sous la forme d'une projection-débat avec des réalisateurs et des enseignants d'arts plastiques. Y seront projetés **Diderot Salons** (Pierre Samson) et **Pierre Bonnard** (Lauro Venturi).

Rappelons que toutes ces séances sont gratuites et se tiennent 29, rue d'Ulm (salle Jules-Ferry). Elles concernent tous

ceux qui s'intéressent à l'intégration des ressources audiovisuelles dans l'enseignement. Pour tous renseignements complémentaires : 329-21-64 (Marc Vernet, poste 355 ; Monique Cœur-Joly, poste 356 ; Jacques Chevallier, poste 414).

débat

■ **La formation du comédien.** Organisé par le Groupe de recherches théâtrales et musicologiques du CNRS, la revue **Théâtre/Public** et l'Association des amis du Théâtre de Gennevilliers, un débat aura lieu le **lundi 8 mars** au Théâtre de Gennevilliers (41, avenue des Grésillons), de 17 à 23 heures. Interrompues par une pause-buffet à 19 h 30, deux séances, auxquelles participeront de nombreux comédiens et metteurs en scène ainsi que des représentants des conservatoires nationaux de Paris et Strasbourg, aborderont successivement ces deux questions : Apprend-on le métier de comédien ? Quelles écoles pour aujourd'hui ?

stages

■ **Initiation à des activités physiques de pleine nature** : randonnée pédestre, va-rappe et canoë-kayak. Ce stage, organisé par la direction régionale d'Ile-de-France

A VOTRE SERVICE

du Temps libre, Jeunesse et Sports s'adresse aux candidats préparant le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA), mais il est également ouvert à tous ceux qui sont intéressés par ces activités. Il comprend trois sessions : **du 8 au 12 mars, du 7 au 11 juin et du 3 au 23 septembre**. Renseignements complémentaires et inscriptions : directions régionales d'Ile-de-France du Temps libre, Jeunesse et Sports, 6-8, rue Eugène-Oudiné, 75013 Paris. Tél. : 584-12-05, postes 532 et 533.

■ **Travaux pratiques bande-son.** L'association Nomades propose des stages de perfectionnement s'adressant aux amateurs ayant une bonne connaissance théorique du son et aux personnes amenées à réaliser des bandes-son (interview pour radios locales, etc.) de bout en bout : prise de son, égalisation, montage électronique et aux ciseaux, mixage, re-recording, etc. Participation aux frais : entreprise, 500 F ; individuel, 350 F. Dates : **23 et 24 mars ou 22 et 23 juin**. Pour tous renseignements complémentaires : Nomades, 325, rue de Charenton, 75012 Paris. Tél. : 344-75-98.

■ **Formation d'animateurs de centres de vacances et de loisirs** en vue d'obtenir le BAFA. Les sessions se dérouleront en Ile-de-France **du 27 mars au 4 avril et du 5 au 13 avril**. Conditions d'inscription : avoir au moins 17 ans. Participation financière : 1170 F (possibilité d'obtention de bourse selon le domicile des candidats). Renseignements complémentaires et inscriptions : FCVF, 3, rue des Deux-Boules, 75001 Paris. Tél. : 233-05-17.

■ **Le service régional Rhône-Alpes** de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente organise, **du 5 au 10 avril**, les stages suivants (agrés BAFA) :

• **Artisanat** : quatre ateliers au choix (émaux sur cuivre, tissage, peinture sur soie, poterie). Chaque atelier, d'une durée de cinquante heures, est animé par des artisans. Hébergement en petites chambres au chalet Jean-Macé, à proximité de la station des Plans d'Hotonnes (Ain).

• **Danses collectives** : apprentissage danses françaises et étrangères ; formation de base ; acquisition d'un répertoire ; rencontres avec des groupes folkloriques. Cette session de cinquante heures se déroulera à Bourg-en-Bresse. Renseignements et inscriptions : LFEEP, Délégation Rhône-Alpes, 24 bis, rue de la Paix, 74000 Annecy. Tél. : [74] 45-06-95.

■ **Formation à l'audiovisuel**, à Marans (près de La Rochelle), **du 11 au 17 avril**. Ce stage comprendra trois ateliers : initiation à la vidéo ; vidéo loisir : « Devenir le

reporter de sa propre vie » ; la télévision. Destiné à tout public (quinze participants par atelier), il est agréé formation permanente (PROMOFAF, UNAPEC). Frais de participation : 1320 F, comprenant la formation, la nourriture et l'hébergement. Renseignements et inscriptions : CREAV, 3, avenue Gaston-Phoebus, 64000 Pau. Tél. : [59] 32-01-80.

■ **Formation à diverses techniques artisanales** organisée par les Ateliers du CREP (Centre régional d'éducation populaire) — association agréée par le ministère du Temps libre, Jeunesse et Sports. Sont proposés :

• **Poterie-céramique** : cinq degrés, d'une semaine chacun ;

• **Grès** : trois degrés, d'une semaine chacun ;

• **Tissage** : un degré, selon la technique des Gobelins, sur une semaine.

Toute formation complète, concrétisée par la création d'une « œuvre », sera sanctionnée par un diplôme d'école, permettant soit l'animation d'ateliers, soit une formation professionnelle de haut niveau. Renseignements complémentaires et inscriptions : Ateliers du CREP, 1, rue du Docteur-Le-Savoureux, 92290 Chatenay-Malabry. Tél. : 660-67-53.

— séjours linguistiques —

■ **Pour les 13/20 ans**, séjours avec accueil en famille **pendant les vacances de printemps**. Organisés par le Comité d'accueil, ces séjours linguistiques se déroulent en Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, et aux États-Unis. Les cours sont accompagnés d'activités culturelles et sportives (à signaler, en Angleterre, un séjour « spécial tennis »). Les prix sont variables selon le lieu et la formule choisie (à partir de 2 180 F par semaine). Pour toutes précisions : Comité d'accueil, Tour Palatino, 17, avenue de Choisy, 75643 Paris Cedex 13. Tél. : 584-12-55.

— concours —

■ **Grand Prix du Livre pour la jeunesse 1982**. Dans le but de favoriser la création et la diffusion d'une littérature de qualité destinée aux jeunes, le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports organise un concours doté de deux prix d'un montant de 30 000 F chacun (délivrés par deux jurys : l'un composé d'adultes, l'autre d'enfants). Destiné à récompenser deux ouvrages **inédits** (contes ou romans) spécialement écrits pour les 8/12 ans, ce concours est ouvert à tous les auteurs français ou d'expression française ayant atteint l'âge de la majorité légale dans leur

pays ; les œuvres écrites en collaboration sont admises. Les manuscrits (50 pages dactylographiées minimum) devront parvenir **avant le 30 avril** à l'adresse suivante auprès de laquelle il est également possible de demander des renseignements complémentaires : Grand Prix du Livre pour la jeunesse 1982 du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, direction de la Jeunesse - bureau de l'information, 118, avenue du Président-Kennedy, 75775 Paris Cedex 16. Tél. : 524-14-19.

— notez aussi —

■ **L'aventure utile**. Convoyer des médicaments au Soudan, participer au développement d'un village en Haute-Volta, étudier la situation sanitaire des îles Salomon et du Vanuatu, tels ont été les projets lauréats des bourses Elf-tiers monde proposées pour la première fois en 1981. Soucieuses d'encourager et de développer de telles actions dans les pays les plus défavorisés, la société Elf et la Guilde européenne du raid relancent cette année une vingtaine de bourses (de 5 000 à 10 000 F). Les projets devront avoir pour but d'apporter une aide sous forme d'étude ou d'action directe, ponctuelle ou de longue durée, étant entendu que les préférences du jury iront aux actions en rapport avec les compétences de l'équipe. Les dossiers sont à retirer **avant le 15 mars** à la Guilde européenne du raid, 11, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 326-97-52.

■ **Le parcours du cœur**. Avec la collaboration du ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports, la Fédération de cardiologie organise, **le dimanche 21 mars**, une journée nationale de lutte contre la sédentarité, facteur de risque cardio-vasculaire. Ce « Parcours du cœur », incitant chacun à pratiquer une activité physique de façon régulière, se déroulera dans toute la France sous la forme d'une journée de marche (et vélo dans certaines villes). Plusieurs circuits balisés seront proposés aux participants qui pourront choisir en fonction de leur âge et de leur condition physique.

• **A Paris**, parcours pédestres aux bois de Boulogne et de Vincennes ; circuit cyclotouriste : traversée de la ville (aller-retour esplanade du château de Vincennes jusqu'à la pelouse de la Muette).

• **Pour la province**, se renseigner auprès des directions départementales du Temps libre, Jeunesse et Sports ou en téléphonant au numéro ci-dessous.

Pour toutes informations complémentaires : Francine Topper, attachée de presse, Fédération de cardiologie, 50, rue du Rocher, 75008 Paris. Tél. : 522-52-51.

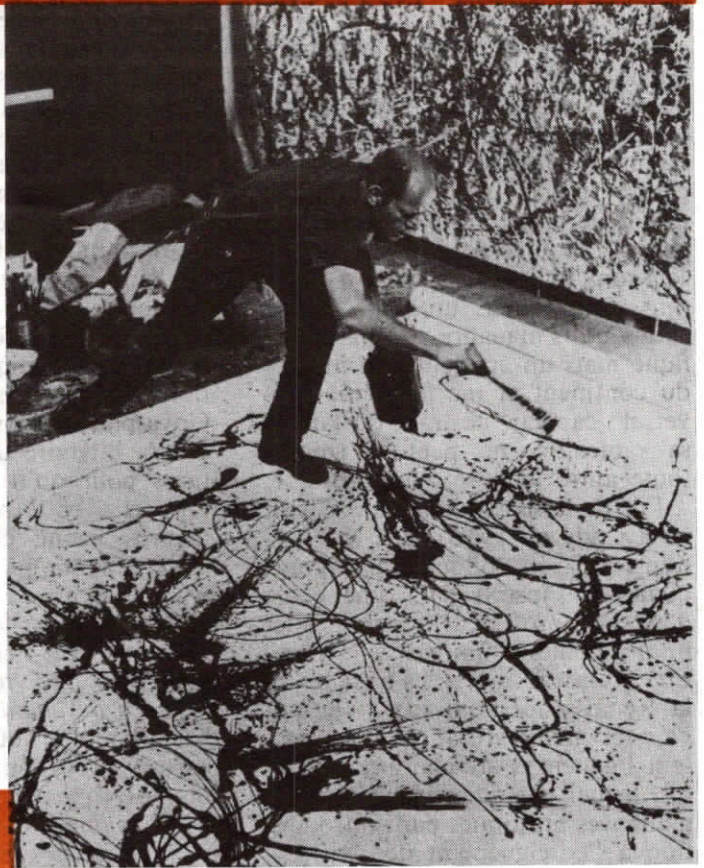
La vaste rétrospective Jackson Pollock du musée national d'Art moderne (Centre Pompidou, jusqu'au 10 mai) est un exploit de muséographie qui ne se répétera sans doute jamais, compte tenu de la dispersion des œuvres.

Elle permet de découvrir l'ultime aboutissement — aux confins de l'impressionnisme des « Nymphéas », du cubisme analytique et du surréalisme — de la peinture abstraite faite passion.

« Une œuvre en état de vie », selon l'expression d'Alechinsky.

Mais aussi un mythe majeur de la saga du modernisme.

A cette occasion, projection du film célèbre de Hans Namuth, à l'origine du happening, où l'on voit « Jack the Dripper » au travail.



Pollock ou le brouillon des dieux

L'ART MODERNE depuis Cézanne se caractérise par sa quête aventureuse de l'inouï, et ses grandes dates — hors des champs nationaux traditionnels — sont autant de ruptures malmenant nos « habitudes » esthétiques. Ainsi, en regard de la révolution abstraite, la peinture réaliste occidentale, avec sa haute technicité et ses vertus humanistes procédant de Cimabue et Giotto, pourrait sembler n'être, paradoxalement, qu'un sublime *art naïf*, à rebours des expressions primitives universalisantes, tant leur fut propre l'exploitation aveugle de l'illusion et des apparences euclidiennes du monde ; mais là aussi, dans l'édifice opaque du visible classiquement échafaudé, eurent lieu d'initiales ruptures avec leur charge critique et médiumnique — tels Rembrandt, Tintoret ou Goya —, lesquelles secrètement menèrent à Manet, à Cézanne, à l'impressionnisme, au cubisme enfin, ayant l'explosion abstraite de la représen-

tation introduite par Kupka, Kandinsky et Mondrian.

Dans cette Amérique longtemps inféodée à la culture européenne pour le meilleur des avant-gardes ou pour le pire des académismes nationaux, il fallut attendre l'après-guerre pour qu'apparaisse enfin une telle faille rompant avec les usages d'outre-Atlantique. Avec Jackson Pollock et l'*action-painting* ce n'est pas un art « américain » qui s'inaugure au sens spécifique mais un art neuf à la mesure du continent et par-là même universel ; car l'art abstrait, du fait de sa radicalité, ne peut qu'ignorer toute autre identité que cosmique.

Fils de fermiers de la côte Ouest, né à Cody en 1912, dans le Wyoming, Jackson Pollock a quinze ans quand il s'inscrit dans une école d'art. Son professeur, le très académique Benton, l'initiera à la peinture murale à travers les fresques de la Renaissance dont il privilégiera l'aspect architectural. Pollock restera longtemps attaché à son maître, lequel par ailleurs exaltera ses tendances mystiques par l'introduction à l'enseignement de Krishna-murti.

Cette première figure substitutive du père sera suivie d'autres plus proches de la nature prométhéenne de cet enjeu œdipien où toute sa vie Pollock cherchera une douloureuse souveraineté. Son vrai père meurt alors qu'il a vingt ans, peu de mois après qu'il s'était plaint que ce dernier le prit pour « un bon à rien », dans sa culpabilisante mais très réelle affection.

Pollock, comme maints peintres aboutis, rêva d'abord d'être sculpteur et préservera dans ses toiles la dimension de relief tactile chère à Benton. Mais les premières influences marquantes viendront d'une part de sa rencontre avec les grands muralistes mexicains Orozco, Rivera et surtout Siqueiros avec lequel il travaillera, découvrant auprès de lui de nouvelles techniques telles que la peinture au pistolet et les laques, et de l'autre des Indiens d'Amérique qu'il va visiter dans leurs réserves lors de géantes déambulations à la manière de Kérouac. Les peintures sur sable à fin thérapeutique des Shamans navahos surtout le fascinent. L'aspect initiati-

que de la gestualité indienne et l'occultisme oriental travailleront souterrainement sa sensibilité jusqu'à la libérer des conventions figuratives de l'art américain. Déjà la puissance expressionniste des muralistes mexicains, quoique louant des valeurs nationales, marque dès 1932 son art d'un déploiement tourbillonnaire de figures où les couleurs inventent leurs propres passions.

Encore une fois, Pollock emprunte sa technique. Cette inspiration, proche des Munch et des Goya par l'emportement lyrique, il faudra attendre d'autres identifications pour qu'il s'en délivre. Son rapport avec le révolutionnaire Siqueiros avoue clairement l'ambiguïté névrotique de sa personnalité : ne tentera-t-il pas d'étrangler ce maître aimé lors d'un accès de boisson ! Car Pollock lorsqu'il ne peint pas s'enivre pour oublier la violence de peindre où s'accomplit l'acte-panique où tout l'être est engagé avec son goût féroce des plus extrêmes accomplissements.

Les peintures totémiques, inspirées des forces cosmiques concentrées dans l'art indien, ouvriront enfin splendidement l'univers pollockien à la magie picturale des signes physiques, saignant de couleurs vives, du Mystère. Les toiles s'organisent de façon baroque et se peuplent d'éléments scripturaux, de bribes figuratives, de masques enchevêtrés, de totems ; et l'ensemble, fortement construit, rutilé et flamboie d'un débordement de lumière.

Cependant, il faudra attendre la guerre et l'exil américain de l'avant-garde européenne pour que l'art de Pollock, en s'imprégnant de la modernité, puisse enfin prendre son envol. L'École de New York, après cette riche confrontation, affirmera ainsi sa prééminence dans l'expressionnisme abstrait.

Masson et ses espaces organiques et festoyants où palpite une vie païenne en perpétuelle et monstrueuse hybridation fut l'initial guru des Pollock, De Kooning, Rothko, Gorky et autre Tobey. Mais aussi d'autres surréalistes tel Max Ernst, inventeur fugace du fameux *dripping*.

Outre Masson, Miro et Picasso furent les deux grandes admirations

de Pollock. Le peintre génial de « Guernica » surtout qui ne cessa plus de le hanter au point qu'il semble que toute son œuvre devint une sorte de lutte avec l'Ange, provisoirement victorieuse dans la période classique des *drippings*.

Encore une fois cet homme qui, enfant, se laissa docilement trancher le médius de la main droite à la hache par un garnement en mal d'autorité et qui vit aussitôt son doigt avalé par un énorme coq jailli de quel archétype, cet homme qui deux fois se livra à des analystes jungiens entre deux crises d'alcoolisme, se trouve contradictoirement confronté dans son art à l'image constitutive du père, en ce duel qui est une quête torturée de sa propre identité. Ainsi Pollock s'approprie l'image de Picasso — sa peinture — et la représente selon un procès d'identification dont il ne pourra pas se défaire tant qu'il n'aura pas rompu avec la figure. Le génie de l'Espagnol malgré lui l'habite et tout son travail consiste alors à tuer l'image.

Ainsi Pollock parvient-il un jour à se dégager du dualisme de la forme et du fond, du dessin et de la couleur, ramenant toujours sa peinture à la figuration dans le geste mimétique de peindre à l'ombre haïe et admirée du géant de Malaga.

La technique du *dripping* tue l'image en effet et rompt une fois pour toute avec toute antériorité signifiante. La toile est étalée sans cadre, à même le sol, et l'artiste danse tout autour, à l'intérieur s'il le faut. Dans ses mains, des pots de peinture à l'émail aux fonds percés de trous, des pinceaux épais ou des bâtons qu'il trempe dans les couleurs — et cela gicle et cela dégouline ! Jamais il ne touche la toile et pourtant c'est un corps à corps qui s'engage. L'œuvre n'est plus l'objet mais l'acte de peindre. Il n'y a plus de centre, plus de parties. Toute la surface figure la non-figure du geste. Cela s'enroule et serpente, cela se love et se replie. Et les danses se succèdent, couleur après couleur. Enfin l'image est voilée, elle n'est plus que *brouillage*. L'objectivation de l'acte de peindre se résoud dans la rythmique gestuelle.

Loin des petits-fils de Colomb,

Pollock n'appartient plus qu'à ses énergies, qu'à sa réalité vitale comme l'Indien en transe des déserts de l'Ouest. L'Inconscient guide les acrobaties spontanées de la main. Brisant le miroir de Narcisse, le Soi chasse le Moi dans l'identité résolue. Pour la première fois en peinture s'effectue sans réserve l'écriture automatique pronée par Breton. Mais s'y ajoute le fait du corps. Ce sont les dilatations et les contractions des muscles qui vibrent dans ces mouvances. Pollock officie sur l'autel plat de la toile. Son acte est un sacrifice. C'est sa propre substance qu'il projette par dégoulinures, par taches, par giclures : son sang mythique aux sept couleurs ! Et la toile en retour devient le corps même de cet Autre tant haï et aimé dans la violence meurtrière et sexuelle d'un combat où ne se distingue plus la victime du bourreau. Les forces contraires fusionnent dans une étreinte tourbillonnaire et cosmique.

A quoi cela ressemble à la fin ? A rien de connu. A rien d'inconnu non plus car l'universel ne fait jamais que révéler sa toute présence. Pollock danse aux rythmes du jazz. Devant ces œuvres aux limites arbitraires, relevées du sol et tendues sur des cadres, la seule « image » qui vient à l'esprit concerne l'espace musical. Est-il indispensable de chercher une quelconque représentation figurante en musique ? Comme on accepte la totale abstraction musicale d'un Bach — la pure jouissance d'une matière sonore —, il faut se laisser porter par l'univers pollockien. Le paradoxe est qu'en musique un chemin inverse s'effectue — vers une incarnation — en passant par les romantiques et jusqu'aux développements proprement figurants de la musique concrète.

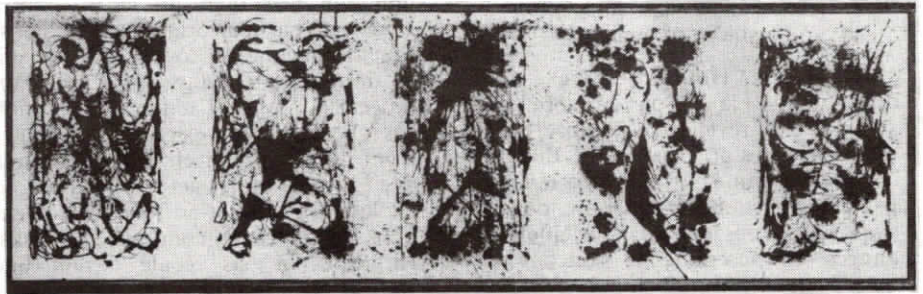
Les *drippings*, effectués entre les années 47 et 51, appellent une synthèse visuelle. Dépourvus de perspective ou du moindre jeu d'illusion, ils sont le résultat d'une *gestalt* dont aucun élément ne peut s'isoler sans détruire l'effet d'ensemble. Images du chaos ou chaos de l'image, ils évoquent une sorte de genèse perpétuelle où l'œil et l'objet ne font qu'un encore.

Mais il ne faut pas croire que ce

comble de peinture à la limite de la notion de « valeur » puisse être obtenu gratuitement malgré « l'automatisme », lequel en fait n'est qu'une improvisation intuitive et pulsionnelle. Ces gribouillis de couleurs enchevêtrés en lacis et entrelacs révèlent à l'étude une structure répétitive et un rapport de densités et de profondeurs propre à donner le vertige. Comme l'Allemand Wollis qui concurremment explora l'informel, Pollock a mis tout son art dans un au-delà de l'adresse, du fini et de la maîtrise consciente du créateur égal de Dieu. Le peintre

figure à retrouver son être dans un art de la dépense, suicidaire en son essence, impliquant une consommation somptuaire d'énergie, et qui derechef, comme aux premières années, perd sa singularité par la nécessité même où il se trouve de sortir d'un champ clos qui l'épuise.

Le dernier Pollock cependant est admirable, mais en regard de ces années 47-52, il y a là une perte qui déroute. Il peindra peu désormais jusqu'à sa mort qui ne sut tarder. Chef de file et symbole de l'*action-painting*, il sera cependant le moins imité directement,



« Black and White » (1950)

classique accole les touches par multiplication rigoureuse selon un ordre compositionnel de l'espace jusqu'à l'obtention d'une figure ; Pollock, lui, juxtapose et surimpose incessamment ses inscriptions gestuelles jusqu'à ce que l'aléatoire devienne l'absolue nécessité de l'œuvre achevée. La juxtaposition ici a la même vertu compositionnelle que la multiplication ailleurs, mais l'œuvre qui en ressort est dissemblable quoique également nécessaire par ce qu'elle implique de volonté désespérée et de délire dirigé.

En 1952, après le dépouillement magistral des peintures noires, Pollock abandonne cette technique. Il semble qu'il ait fait le tour de cette expérience. Car les *drippings* sont en eux-mêmes un aboutissement, une *fin de l'art*, après lesquels on ne peut que rétrograder. Ainsi Pollock reviendra-t-il à la figure et de nouveau — après ce féroce *brouillage* où il put enfin libérer sa nature profonde, authentique et sauvage — resurgit l'influence de Picasso, démon tutélaire de son aliénation. Tel est le destin d'un artiste qui réussit en supprimant la

car son œuvre créatrice — au contraire d'un De Kooning aux multiples héritiers — tenant toute en un même acte fusionnel, ne pourrait alors être que plagiée, tant son aboutissement exclut les métamorphoses. Mais l'impact sera néanmoins immense sur l'art mondial actuel. Pollock a libéré la peinture des ultimes contraintes formelles. L'expressionnisme abstrait en ses multiples variantes à travers le monde — des lyriques européens au Gutai japonais — naîtra ainsi de la rupture pollockienne des *drippings*. L'*action-theater*, les *happenings* et les performances s'inspireront tous également de sa *furia*.

Un mois après que son épouse-mère, le peintre Lee Krasner, l'eut quitté pour un voyage de quelques semaines en Europe, Jackson Pollock se tua au volant de sa voiture, le 11 août 1956. Suicide déguisé ? Paraphe foudroyant du destin ? Commence la légende westernienne du Parsifal de l'abstraction qui, à force de voiler l'image, a cru trouver le Graal — mais ce fut de son propre sang que s'emplit la coupe mystique.

Hubert Haddad

vous sortez ce soir ?

théâtre

Le cabaret satirique de Karl Valentin

au CTM Firmin-Gémier
(zone industrielle d'Antony)
jusqu'au 21 mars

Jean-Louis Hourdin, après nous avoir donné, la saison dernière, une version très révélatrice d'aspects jusque-là négligés du *Woyzeck* de Büchner (1), revient à une œuvre qui ne le hante pas moins, ce Karl Valentin, dont il avait déjà présenté, il y a quelques années, un ensemble de sketches (2). Sous le même titre *Tout ça, c'est une destinée normale*, qui suggère au spectateur de traverser la drôlerie de ces scènes rapides, percutantes, qui se succèdent pour en atteindre la signification, Jean-Louis Hourdin a composé un nouvel ensemble qui pose et résoud en même temps de façon très claire le problème : ces sketches que Karl Valentin jouait, selon le témoignage de

cabaret ou comme des excerpts d'un théâtre qui se faisait d'une soirée à l'autre à travers l'observation narquoise de la quotidienneté et la dimension *hénaurme* que lui donne l'affabulation comique ?

Le spectacle de Jean-Louis Hourdin nous fait pencher vers la seconde interprétation. Car, bien que les différentes scènes, de par leur origine même, constituent chacune un tout fermé sur soi, on retrouve de l'une à l'autre, d'un procédé à l'autre, l'acuité d'une vision des choses qui en perçoit immédiatement le dérisoire et en accentue, parce que les mots ou les actes se refusent en quelque sorte à être adéquats à la situation, le profond comique. Et puis, Hourdin n'a pas reculé devant une ambiguïté caractéristique. Face à une vaste salle équipée de tables de brasserie, où les spectateurs peuvent consommer, la représentation se déroule en continuité sur une scène frontale, le lien d'une séquence à l'autre se faisant tantôt par un interlude musical, tantôt par un sketch plus bref, et rendu possible par une théâtralité avouée (3) et par la multivalence d'acteurs tour à tour

musiciens ou comédiens.

D'où un accord heureux entre le mouvement du spectacle et l'insistance sur quelques temps forts, et, constamment sous-jacent, par instant explosif, un humour qui culmine dans la dernière scène, dont le thème frise l'angoisse, au moment où, sur la famille bourgeoise bellement vêtue, les deux personnages clownesques viennent poser quelques touches de leur maquillage blanc.

Voyage de Madame Knipper vers la Prusse-Orientale

de Jean-Luc Lagarce
Petit-Odéon
jusqu'au 28 février

Le Petit-Odéon, affirmant ainsi sa vocation de découvreur, fait connaître aux spectateurs parisiens un jeune auteur, Jean-Luc Lagarce, dont il semble bien que les premières pièces, écrites dès 1976 — il n'a alors pas encore vingt ans — n'aient guère été portées à la scène que par le « Théâtre de la Roulotte » qu'il a lui-même créé, à Besançon, avec des camarades du Conservatoire de cette ville. Mais déjà, l'été dernier, *Les serviteurs*, « mise en voix » sous la direction de Bérengère Bonvoisin, donnait au public des Rencontres de Hérisson le sentiment d'être en présence d'une écriture dramatique très personnelle.

Ce sentiment devient certitude devant ce *Voyage de Madame Knipper vers la Prusse-Orientale*, pour lequel Jean-Claude Fall a su concevoir une mise en scène d'une rare pénétration. Le thème et le schéma de l'œuvre sont simples : des gens qui ont connu une vie aisée, pris brusquement dans les remous de l'histoire, doivent quitter leur ville et marcher, de bivouac en bivouac, vers un ailleurs hypothétique où retrouver paix et repos. Le nom de Mme Knipper, qui fut l'interprète principale de Tchekhov, peut faire référence à la société dont ce théâtre fait briller les lueurs finissantes, écroulée dans l'ouragan de 17, et les déplacements indiqués dans le texte pouvaient conduire à des agitations fébriles. Jean-Claude Fall a fait naviguer ses comédiens entre ces écueils. Un décor (d'André Acquart) d'une simplicité géométrique et un éclairage subtil les plongent en plein désarroi et leurs mouvements mesurés, d'une émouvante lenteur, donnent à voir le tragique et l'absurde de ce voyage dans le noir et l'ignorance de ce voyage dans le noir et l'ignorance de l' lendemain.



Brecht, « dans le vacarme d'une quelconque brasserie », faut-il les considérer comme de simples numéros de

(1) Voir *l'éducation* du 23 octobre 1981.
(2) Voir *l'éducation* du 26 février 1976.

(3) On mesurera l'importance du travail scénique accompli par Hourdin et sa troupe en se reportant au volume *Cabaret satirique* qui vient d'être réédité par Dramaturgie (11, rue Git-le-Cœur, 75006 Paris) procurant ainsi le texte sec et acide qui sous-tendait l'invention clownesque de Karl Valentin.

Du personnage lourdement frappé par Raymond Jourdan et de la lassitude sans fond de Louis Arbessier aux minauderies mondaines qui subsistent du temps écoulé chez Suzel Goffre et à la lucidité sèche de Joël Demarty, tous servent avec justesse l'œuvre qu'ils éclairent — et surtout Rebecca Pauly, à qui revient d'être la séduisante image d'Olga Knipper ou de telle jeune femme qu'un détour de l'histoire exclut de son passé.

Raymond Laubreaux

La grande peur dans la montagne

spectacle de la Compagnie du Lierre
d'après C.-F. Ramuz
Lierre-Théâtre
22, rue du Chevaleret, Paris 13^e

Pour présenter sur scène le « roman-poème » de Charles-Ferdinand Ramuz, **La grande peur dans la montagne** (1926), Jean-Michel Baudoin, à la fois adaptateur, metteur en scène et principal interprète, a, très intelligemment, choisi de ne pas le « théâtraliser ». Il imagine, au contraire, qu'il est un aubergiste qui reçoit, avec un étonnement ravi, des clients inattendus — nous autres, les spectateurs. Il les installe autour de petites tables et, tout en leur servant du vin rouge, il entreprend de leur raconter cette mystérieuse et troublante histoire de la montagne maudite où, malgré la mise en garde

troupeau. Mais « *la montagne a ses idées à elle* »... elle a « *ses volontés* ». Elle refuse la présence des hommes et de leurs animaux et le leur fera cruellement connaître.

Le récit est parfaitement mené, comme d'un vieux conteur de veillées, parfaitement interprété, à peine, de temps en temps, ponctué par les allées et venues bougonnantes d'une servante (Claire Gernigon) et l'accompagnement musical qu'elle joue sur son accordéon. Plus encore que la performance d'acteurs que constitue ce spectacle, il faut en louer la scrupuleuse fidélité à Ramuz. Certes, tout le texte n'est pas retenu et certains passages, essentiellement descriptifs, ont dû être abandonnés. Mais à entendre Jean-Michel Baudoin, on retrouve la voix même de l'écrivain, son style à la fois lyrique et quotidien, avec ses images fulgurantes et ses phrases parfois frustes et volontairement alourdies de répétitions et de « maladresses ». Et l'on comprend que cette langue était bien faite pour être parlée, comme doit l'être toute langue de poète. Quelle joie, donc, de la redécouvrir ainsi, tellement vivante !

Hedda Gabler

de Henrik Ibsen
texte français de Gilbert Sigaux
mise en scène de Jean-Pierre Miquel
par le Centre dramatique national
de Reims
Théâtre de l'Odéon - jusqu'au 14 mars

langues — vient de ce que le personnage-titre offre à ses interprètes une excellente occasion de faire briller leur talent. Ainsi, par exemple, Sarah Bernhardt, Eleonora Duse, Mary Marquet, Ingrid Bergman, Delphine Seyrig... Car la pièce elle-même, quel déconcertant mélange de mélodrame traditionnel, de pseudo-féminisme, de naïve critique sociale et même, par instants, de dérisoire comique !

Comment croire à cette intrigue tarabiscotée où une jeune femme de haute famille, après avoir repoussé (par lâcheté, dit-elle) un soupissant brillant mais débauché, a épousé un professeur minable, retrouve son ancien amoureux, régénéré par une de ses anciennes condisciples particulièrement falote, s'en irrite au point de le pousser à retomber dans l'ivrognerie et le vice, détruit le manuscrit génial que celle-ci lui a permis d'écrire — et qui, par un heureux (?) hasard, lui est tombé entre les mains — et suggère à l'infortuné de se donner une « belle » mort en lui prêtant un des pistolets qu'elle a hérités de son général de père. Las ! il ne meurt que d'un « accident », chez une prostituée, mais un vilain ami du couple a reconnu l'arme et ne se taira que si...

Que vouliez-vous donc qu'elle fit, contrainte de choisir entre l'adultère discret et le scandale public ? Vous l'avez deviné. Il y avait un second pistolet dans le coffret de papa.

N'empêche, Anne Alvaro est là, avec sa beauté envoûtante, l'irrépressible feu



Jean-Michel Baudoin et Claire Gernigon



Anne Alvaro et Robert Rimbaud

des anciens du village (mais qui se souvient encore des malheurs là même survenus vingt ans avant ?), sept hommes vont conduire et faire paître leur

Je soupçonne fort que le succès d'**Hedda Gabler**, de Henrik Ibsen — et donc ses nombreuses reprises depuis 1890 et ses traductions en plusieurs

que l'on sent brûler sous les répliques glacées et glaçantes qu'elle lance, par saccades, comme des armes empoisonnées, l'omni-présence de sa détresse

absolue (« *La vie n'est pas désespérante. Elle est ridicule. Et il faut la supporter...* »), l'efficacité totale de ses moindres regards et attitudes. Près d'elle, Robert Rimbaud est le parfait « ami qui lui veut du bien ». Les autres interprètes ne peuvent qu'être un peu écrasés par eux deux, mais aussi par des rôles bien difficiles à défendre.

N'empêche, encore une fois, Anne Alvaro est là, c'est une authentique tragédienne.

Pierre-Bernard Marquet

deux reprises à ne pas manquer

■ **La vie de Galilée**, de Brecht, dans la mise en scène de Marcel Maréchal, dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 11 février, sera représenté à Nanterre (Théâtre des Amandiers - Maison de la Culture) du 12 mars au 4 avril.

■ Au Petit-Rond-Point de Jean-Louis Barrault, entre le 9 mars et le 7 avril, **Une femme**, le spectacle de Anne Delbée et Jeanne Fayard sur Camille Claudel (voir l'éducation du 8 octobre 1981).

cinéma

Mur murs et Le documenteur

Ces titres mêmes révèlent un des péchés mignons d'Agnès Varda : son goût pour les jeux de mots, pour les enchaînements de formules crépitantes, le feu d'artifice verbal. Très réussi, le plus souvent ; mais, à mon goût, un peu trop riche de trouvailles : l'attention se disperse entre l'image et son commentaire.

Ne nous plaignons pourtant pas que la mariée soit trop belle : **Mur murs** est un film rare, et qu'il faut déguster avec gourmandise. Pour parler comme Agnès Varda, **Mur murs** n'est pas un chuchotement, c'est un cri : le cri que lancent les « murals », ces immenses peintures que tracent, sur les murs des maisons ou les soutènements des routes, certains habitants de Los Angeles. Ils y expriment leurs nostalgies, leurs révoltes, ou tout simplement le besoin de laisser un signe précaire de leur



existence. Car pour la plupart ce sont des marginaux, des minoritaires, des exilés : surtout des Noirs, ou des « Chicanos » venus du Mexique, mais aussi des Jaunes, des Polynésiens, des descendants des Indiens, de jeunes délinquants... Leurs peintures géantes sont presque toujours figuratives, et très souvent hyperréalistes, pratiquant des trompe-l'œil hallucinants.

Ces immenses fresques installent parfois dans le paysage urbain une forêt de sapins ou la perspective d'un désert d'Arizona ; ou un décor surréaliste ; ou des personnages religieux, la Vierge ou le Christ ayant pris les traits d'amis ou de parents du peintre ; ou des symboles antiques, têtes de mort mexicaines, ser-

pents des vieilles mythologie indiennes. Ou bien on voit passer sur les trottoirs des personnages réels, enfants qui patinent, promeneurs, ménagères, aux pieds de géants qui leur ressemblent, et des photographes en plein air font poser leurs clients devant ces « fonds » insolites.

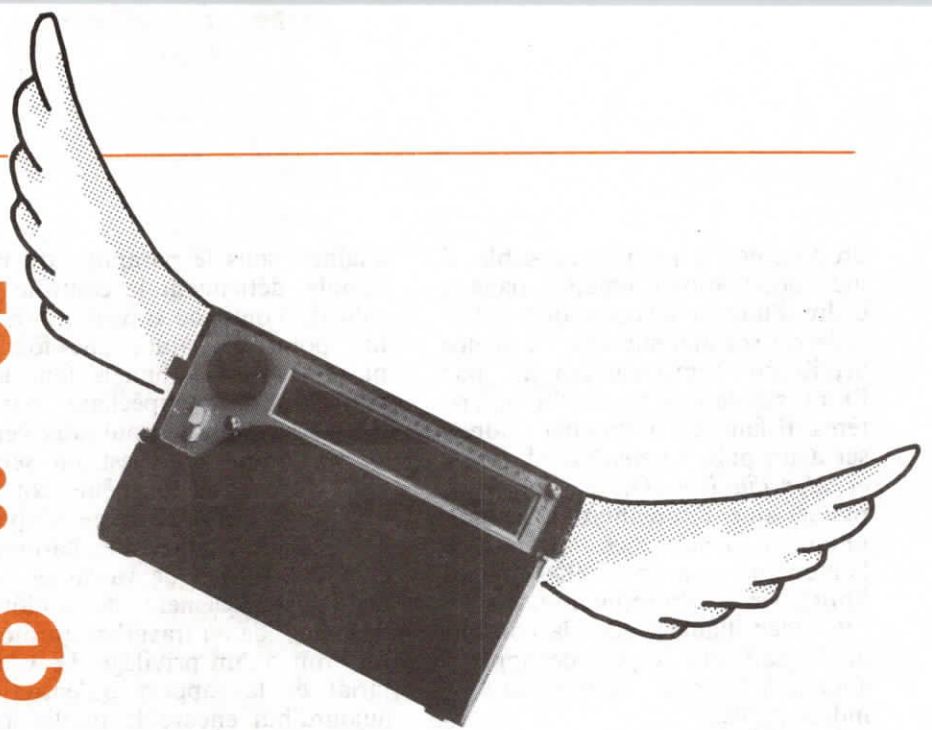
Agnès Varda a regardé avec une curiosité passionnée ce musée éphémère et a interrogé bon nombre des artistes qui peignent les « murals ». Dans les deux cas, la moisson est abondante et révélatrice. On la regarde avec un intérêt et un plaisir constants.

J'avoue qu'après un tel déploiement **Le documenteur** paraît un peu mince. Situé lui aussi à Los Angeles, c'est un film de fiction mais presque sans histoire : l'existence d'une jeune Française, séparée de son mari, qui vit à Los Angeles avec son petit garçon. Bref,

l'apprentissage de la solitude et de l'exil. Film discret, pudique, où l'on devine l'écho d'une autobiographie (le rôle de l'enfant est tenu par le petit Mathieu Demy, fils d'Agnès Varda et de Jacques Demy, dont elle est séparée). Cette chronique feutrée, nuancée, souvent banale en apparence, vaut surtout par ce qu'elle laisse deviner de détresse sans cris et d'amour sans effusions ; l'image elle-même a parfois l'imperfection du document saisi au vol, sans apprêt. Il faut aller au-delà de ces apparences banales si l'on veut saisir la charge d'émotion silencieuse que **Le documenteur** nous offre sans jamais la solliciter.

Étienne Fuzellier

radios libres : l'heure



de la mi-temps

Phénomène de mode, engouement passager ou révolution dans les médias ? Les radios libres nous interrogent ! Tout comme il y eut l'efflorescence des groupes de rock, on voit éclore un peu partout des équipes qui montent des radios libres, des lycéens et des lycéennes qui, tout à coup, envisagent d'acheter un émetteur et des micros comme hier ils cassaient leur tirelire pour des guitares électriques et une sono. Tout cela à la faveur d'une élection qui a fait venir les socialistes au pouvoir, d'une loi qui a permis l'émergence des radios locales privées et dans l'attente d'une autre loi, plus importante qui, au printemps, c'est promis, doit réformer tout l'audiovisuel. Une pause, en somme, pour mesurer les enjeux.

IL PARAÎT qu'on peut juger une civilisation à partir des moyens de communication dont elle s'est dotée. A cet égard, le 10 mai 1981, en France, servira de date de référence car, avant et après, en ce domaine, les choses ne sont plus les mêmes, même si tout, au jour d'aujourd'hui, n'est pas définitivement joué.

l'ère du monopole

En matière de radio, il existe, avant le 10 mai, un monopole d'État. Total. Pourtant, depuis quelques mois, quelques années pour certains, à coups de force, à coups de canifs périlleux, des entailles y ont été creusées, en apparence bénignes, au bout du

compte décisives. Le monopole d'État a un sens précis : il signifie que l'État français détient l'entière exclusivité d'utilisation des ondes hertziennes sur son territoire à des fins de radiodiffusion. Or, on a fini par s'apercevoir qu'il s'agit ni plus ni moins d'une entrave fondamentale à la liberté d'expression, que le monopole absolu et son principe bafouent les Droits de l'Homme. Ajoutons, même si cela n'a guère été relevé, qu'entre autres conséquences, il constitue aussi une entrave à la liberté d'entreprendre. Nous y reviendrons.

Avant le 10 mai, ils sont donc quelques-uns (en réalité peu nombreux, mais les anciens combattants sont toujours plus nombreux après qu'avant...) à militer pour l'abolition de ce monopole. Mais la loi les place hors-la-loi. Ils sont donc réprimés, la presse se fait de plus en plus fréquemment l'écho de leurs déboires : brouillages des émissions, saisie du matériel, poursuites judiciaires. Et pourtant il faut savoir que, dans sa magnanimité, le législateur a prévu des possibilités de déroger à ce fameux monopole, mais les conditions imposées pour pouvoir en jouir sont tellement draconiennes qu'un tel

droit demeure quasi inaccessible. Il faut, pour pouvoir émettre, dans le cadre d'une expérimentation culturelle ou sociale, sur une fréquence attribuée temporairement par l'État, satisfaire à de nombreux critères. Il faut, en particulier s'adresser à un public « *déterminé, limité et identifiable* ». Or, si l'on peut plaider que l'implantation géographique et la puissance restreinte de l'émetteur sont par elles-mêmes limitatives et déterminantes, il reste cet « identifiable » dont la consonance policière ne peut échapper à aucun. A l'époque, ce handicap est indépassable.

Une solution pourrait être qu'à l'instar de la police, par exemple, une radio jouissant de la dérogation diffuse des émissions codées qui ne pourraient être captées que par des auditeurs dotés de décodeurs appropriés. Mais, à une demande de dérogation, TDF, l'organisme chargé de ces problèmes, peut répondre sans le moindre humour : « *En fait, le décret n'autorise, en radiodiffusion, que des émissions codées au moyen d'un dispositif technique, à l'étude en laboratoire et non encore commercialisé* » : de l'art de reprendre d'une main ce qu'on fait mine de donner de l'autre. Un grand nombre de projets sont donc, par avance, voués au néant, à de rares exceptions près (radio de marin-pêcheurs dans le cadre d'un projet FIC, expérimentations de l'INA, par exemple). Jusqu'au 10 mai, le monopole est pur et dur. Il est bien gardé.

la radio pervertie

Combien de fois n'a-t-on pas entendu dire que le milieu de la radio (comme celui de la télé) était un « panier de crabes » ? sans s'apercevoir que cette accusation découlait directement du monopole, lequel a toujours fermé le milieu radiophonique sur lui-même.

Si l'on considère qu'il n'existe que quelques chaînes de radio (les périphériques et les nationales) et que le temps, là, ni plus ni moins qu'ailleurs, n'est pas extensible, on peut comprendre que les places y soient chères. Toutes ensemble ces

chaînes, sous le parapluie du monopole, détiennent le contrôle absolu de l'outil de travail : hors de lui, point de salut ; une fois en place les professionnels font tout pour y rester, empêchant, par la même occasion de nouveaux venus de s'y immiscer. C'est un sérail, peu prolixe sur lui-même comme tout sérail qui se respecte. Copinage, règne du clientélisme, baronnies et autres formes de vassalités sont nées, **historiquement**, de la clôture de ce monde où travailler est moins un droit qu'un privilège. Le vedettariat et le rapport qu'entretient aujourd'hui encore le public avec ce moyen de communication sortent tout droit de là, et c'est cela aussi qu'il est question de faire disparaître en légalisant des radios libres.

On objectera que sur la presse, l'édition, le cinéma, le théâtre, la musique, en fait sur toutes les formes de création et d'expression, pèsent aussi des contraintes, et non des moindres. Mais elles sont d'une autre nature : la libre entreprise y est de mise. Si aucune maison d'édition ne vous donne satisfaction, libre à vous d'en créer... si vous en avez les moyens. C'est vrai aussi, dans une moindre mesure, pour la télévision où s'épanouit un secteur privé florissant. Certes, on ne peut pas émettre et diffuser, mais on peut créer et produire, voire co-produire avec les sociétés nationales. En radio, néant ; cette porte n'est même pas entrouverte, toute la création et la production radiophonique passent par les voies étroites du monopole du moins sur les antennes nationales.

A qui s'étonnerait d'une telle situation, il est aisé de répondre que la radio pâtit du mal dont sont atteints tous les médias de masse : l'inflation journalistique. La radio fait partie des enjeux de l'information et l'on se rappelle de quelle manière les différents présidents de la République la considéraient : les journalistes de l'ORTF n'étaient pas des journalistes comme les autres, ils portaient la « voix de la France », etc. Or, rapportés au temps global des émissions, les journaux ne sont pas tout, loin de là, mais l'importance qu'on leur confère a, de longtemps, contaminé



l'ensemble du média. Par là aussi, la radio s'est trouvée pervertie. Ses autres fonctions (culturelle, éducative, communication sociale, etc.) sont plus que largement passées au second plan. Une seule y a échappé, et pour cause, sa fonction de divertissement (oserai-je dire, au sens pascalien ?). Il en est résulté un modèle radiophonique stéréotypé qui tourne rond comme un moteur bien rodé et efficace qu'alimentent trois ingrédients : de la musique, des jeux et des nouvelles, un modèle qui a fait ses preuves outre-Atlantique sous l'appellation « Music and News ». Modèle dominant, il instaure le règne de la facilité, de l'in-différence de Dunkerque à Perpignan. La discussion sur les radios libres, l'hypothèse de la décentralisation doivent ouvrir le débat sur cette question. Pourvu qu'il ne soit pas trop tard !

Avant le 10 mai, l'idée de s'en prendre au monopole d'État faisait aussitôt jaillir une double interrogation : allait-on ouvrir les vannes à l'anarchie et à la commercialisation à tout crin ? On savait que deux pouvoirs guettaient, prêts à saisir l'occasion d'une liberté nouvelle : la presse et les puissances d'argent. Création, éducation, communication sociale en feraient les frais. L'inquiétude n'était pas vaine. Ici ou là, des bruits — tout-à-fait fondés — circulaient, disant que des studios se montaient, que des stations richement équipées étaient prêtes à émettre, « sponsorisées » qui par tel groupe économi-



que, qui par tel organe de presse. Avant même le résultat du 10 mai, les « radios fric » étaient en place, décidées à se tailler la part du lion sur les ondes. Les noms de certaines étaient connus, même si les montages financiers demeuraient confidentiels. Des annonceurs publicitaires, et non des moindres, avaient donné leur engagement ; d'autres, résolument optimistes, avaient déjà investi des capitaux ; ils tournaient à vide, mais prenaient place pour l'avenir.

Les déclarations du député de la Drôme, chargé de l'audiovisuel dans le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, les confortaient dans leur détermination, même si elles avaient pour objet de temporer leur ardeur. Georges Fillioud indiquait clairement la voie, et ses limites : « Il importera d'autoriser la création des radios locales » disait-il, en précisant : « Nous en-

tendons mettre fin à la règle actuelle du monopole au profit de l'État sur l'ensemble de l'appareil audiovisuel. » Mais il ajoutait : « Ce qu'on ne veut pas non plus, c'est une totale anarchie pour faire n'importe quoi. Nous voulons éviter la mainmise des grandes puissances financières sur ces radios locales » [...] *Un organisme national — le Conseil national de la radio-télévision — délivrera les autorisations d'émettre. Le gouvernement sera minoritaire dans ce Conseil national. Les recettes publicitaires seront limitées et réglementées.* » Fin d'une époque.

la liberté pour quoi faire ?

Vint le 10 mai et les enthousiasmes qu'il déclencha dans le monde

des radios. Hier encore elles étaient « pirates », demain, tout de suite, elles allaient devenir « libres », « locales » ou « privées », on ne savait pas trop encore le terme exact, mais peu importait : elles pourraient exister au grand jour et vivre de leurs propres ailes. On l'avait promis, on allait le faire. Là, ce fut la déception : durant plusieurs semaines ce fut l'agitation et l'incertitude. TDF continuait de brouiller les émissions tandis que chacun faisait du forcing pour s'étaler au grand jour et prendre date. Et puis tout était suspendu au mot magique de « publicité » qu'un ministre de la Communication, mis en cause plus souvent qu'à son tour semblait faire apparaître et disparaître dans le chapeau d'une future loi.

Vivre, soit, mais avec quoi ? Les auditeurs ne sont pas les payeurs et la seule source de revenus ne semblait pouvoir être que la recette publicitaire. Là-dessus d'ailleurs, les différentes associations de radios libres n'étaient pas d'accord, les unes réclamant le recours aux recettes publicitaires, même limitées, les autres en appelant au seul et unique statut associatif à but non lucratif. La guerre des radios libres battait son plein.

Pour éviter le déferlement anarchique des radios sur les ondes, le gouvernement fit rapidement adopter une loi instituant le principe des « radios locales privées » (loi du 9 novembre 1981, déjà dite « Loi Fillioud ») dont le décret d'appli-

tion a été publié le 21 janvier dernier. A remarquer : 1/ le monopole n'en est pas aboli puisqu'il s'agit d'une loi portant dérogation au monopole d'État de la radiodiffusion, 2/ le rayon d'action de ces radios est plus limité que celui qu'elles espéraient (30 kilomètres au lieu de 50); 3/ la publicité y est interdite alors que le projet de loi, du moins dans sa première mouture, en prévoyait l'autorisation à raison de cinq minutes par heure. Grands désenchantements ici, bulletins de victoire là : des radios dont les visées étaient purement commerciales ont fermé leurs portes avant même que d'avoir existé, d'autres qui fondaient leur existence sur un minimum de recettes publicitaires, asphyxiées, épuisées, se démantelèrent, et des dizaines d'autres se sont constituées en association et ont immédiatement posé leur candidature devant la « Commission de répartition des fréquences », laquelle se trouve aujourd'hui devant une tâche considérable : on a recensé plus de trois cents radios sur la seule zone de Paris, plusieurs centaines sur l'ensemble du territoire.

On en est là aujourd'hui, dans l'attente d'une réforme plus globale de l'ensemble de l'audiovisuel français, dont certains espèrent qu'elle s'inspirera largement des idées proposées par le rapport de la « Commission de réflexion et d'orientation » présidée par Pierre Moinot. Un bon moment pour tenter de faire le point.

tout reste à jouer

Actuellement, à l'échelle d'un département, quelles radios peut-on entendre ? D'une part l'ensemble des radios « traditionnelles » périphériques privées, nationales (France-Inter, France-Culture, France-Musique), régionales (FR 3), plus, selon l'implantation géographique, des radios thématiques de Radio-France (Radio 7, Radio Bleue) ou des radios locales dépendant aussi de Radio-France (Lille, Melun, Laval, bientôt Châteauroux, Quimper, Périgueux, Avignon, la liste n'est pas close). Et puis les radios « libres ».

Les radios libres ont voulu leur liberté, elles prétendent représenter la diversité, l'imagination de la création au pouvoir. Or, n'importe quel auditeur peut aisément s'en rendre compte, on en est loin. La liberté est une belle chose pour autant qu'on sache quoi en faire. Libres ces radios ? On a le droit d'en douter. Grossièrement, elles répondent à trois schémas : la pâle imitation des aînées, en moins bien parce que manquent l'expérience et les moyens ; la duplication infinie et abrutissante du modèle « Music and News », seule changeant la coloration musicale (ici on est reggae, là on est new wave, ailleurs plutôt nouvelle chanson française, etc.) ; la radio qui cause, radio à message, radio service, radio-association. On me trouvera peut-être sévère, mais c'est d'un espoir déçu que je parle car les radios inventives, si elles existent, sont vraiment l'exception. Assurément, les radios nationales n'ont rien à redouter de cette concurrence, car aujourd'hui encore la liberté reste à inventer.

Et c'est normal car, dès le départ, l'enjeu était faussé. Dans radio libre, il y a deux mots. Et depuis longtemps on s'est trop focalisé sur le terme « libre », laissant dans l'ombre et pour un lendemain auquel il serait toujours temps de penser, les vrais problèmes de la radio. C'est un vieux débat, idéologiquement pas toujours très clair : à supposer qu'au XX^e siècle l'art d'écrire et le droit d'imprimer aient encore été monopolisés, en les libérant de cette servitude aurait-on vu pour autant surgir des milliers d'écrivains ? En libérant la radio, c'est tout comme, et plus d'un s'est trompé de cheval de bataille : quand on n'a rien à dire, la radio ne vous rend pas plus intelligent. Elle vous autorise seulement à être bavard. Erreur d'aiguillage ? Je n'en veux que deux preuves : trop ont confondu radio et juke-box. Pour le plaisir, faisons une hypothèse gratuite : que demain les maisons de disques suppriment leurs services de presse et que les PTT interdisent les inserts téléphoniques, que restait-il de nombreuses radios ? Pas grand-chose il faut bien l'admettre (et cela vaut pour les périphériques qui ne demeurent gagnantes et

invincibles que sur le terrain de l'information). Deuxième preuve : satisfaite sur tous les points, la FNRL, l'association qui regroupe les radios libres associatives, ne l'est pas sur deux seulement : le financement et l'obligation qui est faite aux radios libres d'émettre un minimum de quatre-vingt-quatre heures par semaine.

Quelles conclusions est-on en droit d'en tirer ? D'abord qu'en refusant la publicité, elles revendiquent d'être assistées, ce qui, somme toute, est une curieuse conception de la liberté. Ensuite que leur problème n'est pas un problème de radio, mais une question de message à délivrer : elles ne revendiquent pas la liberté de la radio, elles luttent pour la prise de parole. Une fois leur temps épuisé, elles n'ont plus rien à dire. Quatre-vingt-quatre heures par semaine c'est trop pour elles, parce que quatre-vingt-quatre heures c'est trop pour porter un mégaphone ! La radio là-dedans ? De toute façon, les auditeurs feront leur choix.

En dernier ressort, il devient clair que la qualité, et la qualité seule, sera le critère déterminant. Or la qualité des émissions dépend essentiellement de deux conditions : la compétence et les moyens. Entre le disc-jockey, l'animateur de supermarché et l'émission élaborée, l'auditeur aura à trancher. Et c'est ici qu'intervient une donnée trop fréquemment négligée : la formation. Formation à double visage, celle des auditeurs d'une part, et de ceux qui font la radio d'autre part. Il est plus que temps de commencer à faire pour la radio ce que l'on a entrepris pour le jeune téléspectateur actif, mais en se défiant à tout prix de tomber dans le piège tentant du « pédagogisme » car la radio est une forme — méconnue — de l'art, et non une discipline. Contre la vacuité qui se satisfait d'elle-même, des propos lénifiants qui suent l'ennui et une musique qui tourne au zinzin abrutissant, on a le droit de choisir une radio intelligente et vive qui nous fasse échapper enfin au laminoir des sons. La liberté c'est formidable, pourvu qu'on en fasse quelque chose !

Jean-Pierre Vélis

championnat de France de mots croisés 1982

question sélective

La question sélective est **facultative**. Son seul but est de départager les ex-æquo dans chacun des groupes de concurrents ayant réalisé 0, 1, 2... fautes dans l'ensemble des cinq grilles du Championnat.

C'est une grille de mots croisés 10 x 9 (10 lignes horizontales et 9 colonnes verticales), donnée blanche et à compléter par les concurrents, sans donner de définition aux mots de leur choix, à partir de deux mots de base à choisir et à placer comme il est précisé ci-dessous.

construction de la grille

Mots de base :

Choisir dans les cinq grilles du Championnat deux mots de base différents, soit deux de 2 et 8 lettres, soit deux de 3 et 7 lettres, soit deux de 4 et 6 lettres, soit deux de 5 lettres. Sans en modifier l'orthographe, placer verticalement : soit le mot de 2, ou de 3, ou de 4, ou de 5 lettres, précédé ou prolongé respectivement du mot de 8, ou de 7, ou de 6, ou de l'autre mot de 5 lettres, dans une des sept **colonnes intérieures** de la grille (ni en V1, ni en V9).

Compléter ensuite la grille, **sans cases noires**, par deux mots verticaux de 2, 3, 4... 7, 8 lettres totalisant 10 lettres dans chaque colonne, en se conformant au paragraphe « Choix des mots » ci-dessous. Séparer les deux mots par un trait.

La lecture des mots est normale : de haut en bas pour les mots verticaux, et de gauche à droite pour les mots horizontaux servant au classement et au départage (cf. paragraphes III et IV), sans mots inversés, ni en désordre.

choix des mots

Les mots choisis doivent tous figurer dans le **Lexique-Panlexique** du **Mots-Croisiste** édition 1976-1978 et être pris tels qu'ils y figurent (mots composés inclus).

Les féminins et les pluriels qui n'y

figurent pas sont cependant admis pourvu qu'ils soient utilisables en tout purisme.

Sont exclus :

- toutes les formes de conjugaison autres que les infinitifs, les participes présents et les participes passés ;
- les noms propres ;
- les sigles et les abréviations ;
- les interjections et les onomatopées.

Tous les mots doivent être orthographiquement différents entre eux, et différents des mots de base.

Ils ne devront figurer que sous l'une de leurs formes : masculin, féminin, singulier et pluriel, infinitif ou participe. Les accents ne figurant pas dans une grille de mots croisés, les mots semblables quels que soient leurs genres, leurs formes ou leur sens sont interdits.

Ex. : sont interdits les doubles emplois tels que **Péché - Pêche** (ée, ées), ceux de **Flore, Florès** quoique de sens différents, de **Été** participe et de **Été** substantif, etc.

Lire horizontalement dans les 10 lignes de la grille, les mots les plus longs possible de 3 à 9 lettres, certaines lettres pouvant être inemployées au début, au milieu ou à la fin des lignes. Mais deux mots ne peuvent chevaucher l'un sur l'autre.

Ex. : dans une ligne telle que IMIRESTEQ, on peut lire MIR (3 lettres) et ESTE (4 lettres). Mais, on ne pourra lire MIR et RESTE, pour lesquels le R est commun, ni MIRE et RESTE.

Les mots ainsi lus **devront être soulignés** et leurs longueurs inscrites comme il est prévu sur le bulletin-réponse final sur le pointillé réservé à cet effet.

classement

Les meilleures grilles seront celles qui totaliseront, d'après les valeurs ci-dessous, attribuées aux lettres, le total : **1982** (la colonne des mots de base étant exclue dans le décompte des points de la grille).

Le classement sera ensuite assuré par le total 1981 ou 1983, puis par le total 1980 ou 1984, etc., les totaux par ligne horizontale étant inscrits par les concurrents eux-mêmes sur le bulletin-réponse final.

Les bulletins-réponse comprenant des mots de base classés fautes, des **mots**

horizontaux non soulignés, des mots soulignés faux (ne correspondant pas au paragraphe « Choix des mots » ci-dessus), des totaux faux, incomplets, comprenant les mots de base, les totaux non inscrits, verront **leurs grilles annulées** et seront donc classés à la fin de leur groupe de fautes.

Les valeurs des lettres du mot « Mots-Croisiste » sont les suivantes :

M	C	R	S	T	O	I	E	Autres lettres
100	80	50	35	20	15	12	6	0

départage

Les ex-æquo seront départagés par les plus grands nombres successifs de mots de 9 lettres, puis de 8, 7... 4 et 3 lettres lus **horizontalement**.

Comme ci-dessus, toute inscription, dans l'emplacement réservé à cet effet qui serait fautive, incomplète ou inexistante entraînera la nullité de la question sélective.

nota important

• La grille sélective est **strictement personnelle**. Plusieurs membres d'une même famille peuvent concourir individuellement à condition que leurs grilles sélectives **diffèrent par tous leurs mots de base**.

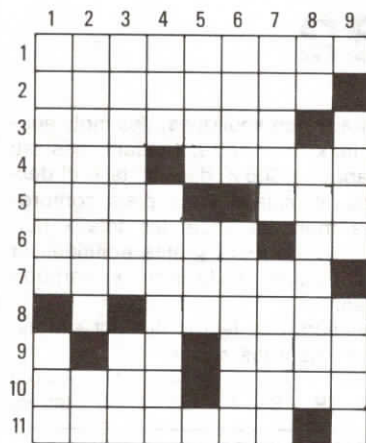
• La grille sélective est **facultative**. Elle n'est donc pas éliminatoire et ceux qui ne l'auront pas résolue, qui l'auront résolue à partir de mots de base classés « faute » qui n'en auront pas respecté le règlement ou qui en présenteront des solutions identiques, ou voisines travaillées en commun, seront classés d'office à la fin de leur groupe et si le palmarès l'exige, départagés par tirage au sort.

Toute correspondance relative au Championnat est à adresser à
Le Mots-Croisiste

4, rue du Midi
92522 Neuilly Cedex, France

Nous publierons prochainement le **Bulletin-réponse final** sur lequel devront être recopiées les grilles n° 2 à 5 du Championnat et la grille sélective. Ce bulletin devra être expédié au plus tard **le lundi 26 avril 1982**.

problème 409



Horizontalement. 1 - Particuliers s'élevant au-dessus du général. 2 - Ils endorment leur auditoire lorsqu'ils sont incapables de le tenir en éveil. 3 - Etendre ceux qui ont séché. 4 - Personnel - Cercle tumultueux à Séville. 5 - Remède employé par certains Orientaux pour se débarrasser de leur Malaise - Généralement vaseuse lorsqu'elle a dormi trop longtemps. 6 - Protestant prêchant souvent dans le désert - Le cœur pour les lèvres. 7 - Opération précédant la mise en bière à Tantonville. 8 - Elle a fait mettre les voiles à plus d'un Vaurien. 9 - Forme de pouvoir révolu - Ils sont généralement ouverts toute la nuit. 10 - Possessif - S'ils sont pris, ce n'est pas par excès d'esprit. 11 - Ce petit billet de la Saint-Sylvestre.

Verticalement. 1 - Méchant coup de chien - Unité statique de la flotte. 2 - Assemblée de personnages compétants - Copulative. 3 - Telle est la question posée par un Noir - Innocent. 4 - Grecque - Le champ du rossignol. 5 - Démonstratif - Fleuve de Suède. 6 - S'exprimer s'une manière chouette - Lord bien connu de la couture. 7 - Succession d'éménances bretonnes - Soutien d'une constitution ayant tendance à s'effondrer. 8 - Dada pour personnes à cheval sur les principes - Elles ne part jamais sans esprit de retour. 9 - Elle fait frissonner les poules mouillées - Stabilisatrice de bifteck.

solution du problème 408

Horizontalement. 1 - Eteignoir. 2 - Ca - Graal. 3 - Ulule - Rôt. 4 - Rotondité. 5 - En - Ourses. 6 - Une - Set. 7 - Iëna - Syra. 8 - Lu - Passim. 9 - Rille - Ce. 10 - Capucin. 11 - Répétant.

Verticalement. 1 - Ecureuil - Or. 2 - Talonneur. 3 - Ut - En - Ici. 4 - Igloo - Aplat. 5 - Grenus - Alpe. 6 - Na - Dresseur. 7 - Oaristys - Ça. 8 - Ilote - Ricin. 9 - Testament.

par Pierre Dewever

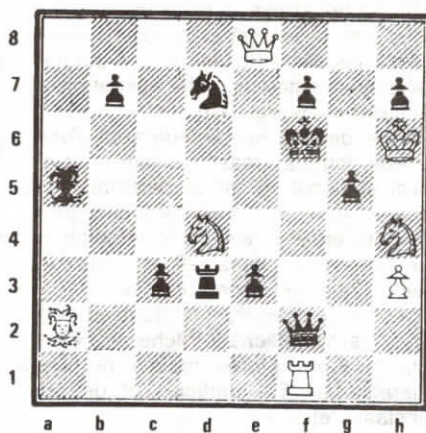
le tour du monde

problème 10

D. Hjelle (Norvège)

La « batterie » norvégienne ! On appelle « batterie » l'ensemble constitué par deux pièces de même couleur, disposées de telle sorte que celle qui est placée devant, par rapport au Roi adverse, masque l'action de celle qui est placée derrière.

Avec ce problème, nous avons une batterie mais également des essais.



Mat en deux coups

Envoi des solutions à
Jacques Nègro, « Echecs »
Nice-Matin, B.P. 4
06029 Nice Cedex

Date limite des réponses : 18 mars

N'oubliez pas : ce problème est à noter de 0 à 10 points si vous voulez participer au tiercé « Tour du monde... »

solution du problème 8

Jeu apparent : 1...Tf4 (Ff1); 2.Txf4 (f3) mat.
Clé : Cè3 (menace : 2.Fd3 mat).
Si 1...Ff1; 2.Té6 mat.
La variante 1...Cd6; 2.Te7 élimine l'essai parallèle 1.Cè7 ?

les parties ajournées

Dans les tournois, importants ou non, les joueurs sont « assistés » d'un ou plusieurs camarades chargés de les conseiller dans le choix des variantes, mais aussi et surtout d'analyser les parties ajournées. Il était un temps (les échecs romantiques !) où les joueurs s'engageaient à ne consulter personne et même à ne pas examiner eux-mêmes les positions d'ajournement sur un échiquier avant la reprise...

La pratique actuelle est bien contraire à l'esprit individuel du jeu. La solution serait de jouer vingt coups à l'heure, soit soixante coups dans une séance de six heures (trois + trois), de 14 à 20 heures, pour différencier nettement les positions. Puis un arrêt de deux heures et la reprise de la partie : vingt coups (de 22 à 24 heures), soit un total de quatre-vingts coups. Mais il est peu probable que des habitudes si solidement ancrées soient supprimées sans réaction de la majorité des joueurs.

En exemple, voici une partie jouée à l'Open de Monaco en 1980.

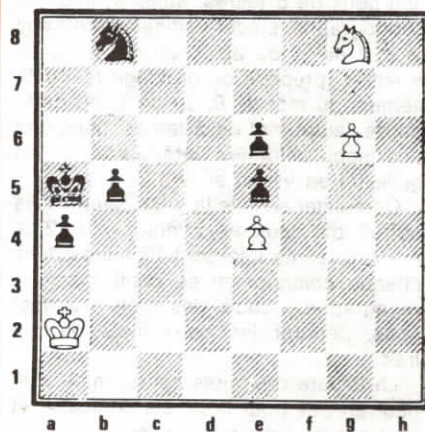
Blancs : M. Masser (joueur non classé) - Roi a7, Cavalier e5, Pion b6 (trois pièces);
Noirs : G. Gillet (Elo. 1 720 points) - Roi d8, Fou c8 (deux pièces).

Ajournement des Noirs au quarante-huitième coup par Rd8 (coup sous enveloppe). On pourrait penser que les Blancs ont, en plus du pion b6, des chances de gain. Avant l'ajournement, le gain paraît difficile. Mais l'analyse de la partie (par deux forts joueurs) donne le gain aux Blancs.

Suite de la partie : 49.Ra8! Fa6 (forcé); 50.Rb8 Fc8; 51.Cf7+ Rd7; 52.Cd6 Fa6; 53.Ra7 Fd3; 54.b7. Abandonnent.
Sans commentaire !

il était une fois...

On sait que la partie inspire le compositeur et lui fournit des idées pour ses créations. Parfois, c'est la composition qui donne l'idée de gain au joueur pratique. On voit souvent une partie « anticipée » par une composition; mais l'inverse est tout de même plus habituel.



Les Blancs jouent et gagnent

Trois sacrifices du Cavalier blanc, en vue de dévier son adversaire et passer le pion à Dame, c'est le but des Blancs. Voyez-vous comment ?

La solution commence par 1.Cg8-e7!
La suite vous sera indiquée dans notre prochain numéro... En attendant, exercez-vous !

par Jacques Nègro

locations (offres)

• 73-Près Flumet, chal. 9 pers. T. (70) 05-44-95.

• 05-Orcières-Merlette 1850-2750 m, appt 6/8 pers., hiv/été, pd pistes. T. (21) 54.18.43.

• Alpe-Huez 1650-3250 m, studio stand. 4 pers. T. (76) 05.90.55 h.b. ou 35.43.15 soir.

• 63-La-Bourboule, studio 4 pers., Pâq., mai à sept. T. (35) 36.04.36 h. repas.

• 74-6 km Sallanches, chalet 3 pers., mai à sept. Écr. P.A. n° 152.

• Royan, 2 studios cft 3 pers. chacun, jard., juil., août, sept. T. 05.66.58 rep.

• 73-Le-Corbier, studio 35 m², loggia, 5 pers., pd pistes, vac. Pâq. T. (79) 69.29.81 ap. 18 h.

• Corse-Sud, mini villa 4-5 pers., cft, ds dom. bd mer, juil., août 7 000 F, juin, sept., 3 800 F, autres 2 000. Cottrel, 278, rue de Fougères, 35000 Rennes.

• 17-20 km Royan, mais. village, jard. clos, tt cft, gd calme, 4 ch, août 4 000 F. Verger, Nan-cras, 17600 Saujon. T. (46) 94-70-64.

• Quiberon, F2 cft, 50 m plage, Pâq., juin, juil., sept. Pendelio, 6, pl. Périgault, 56 Lorient.

• 24-1 km Bergerac, t.b. villa F4 nve, tt cft, parc clot., 1 000 m², gar., TV, calme, couple + 1 enf. max., août 3 000 F, except. Tardieu, 56 B. R. Claude Bernard, 24100 Bergerac. T. (53) 57-50-76 ap. 19 h.

• 74-Morzine, gd F2 5 pers., stand., terr., lib. 7 mars-3 avril. T. (76) 90.57.93 dom.

• Vacances pédestres Massif-Central, accueil à la ferme, Oisans, Queyras, Mercantour, Pyrénées, Crête, Alaska, Nepal, Hoggar, Haut-Atlas. Écr. Sylva, 48300 Rocles. Tél. (66) 69-00-28.

• Vendée, appt 2 p., tt cft, terr. s/plage, cuis., wc, bains, août, sept. Rabusseau, 1, rue J. d'Arc, 41000 Blois.

• Menton, 2 et 3 pces, cuis, bains, centre, soleil. Écr. Pérol, 38, rue Partoréneaux, 06500 Menton. Timbre réponse.

• Ste-Maxime, F2, 4 pers., qz., Pâq. 2 000 F, juin 3 000, sept. 3 000. T. (81) 52.48.89.

• Var-St-Aygulf, r.d.c. villa tt cft 4 pers. max. av. cour, très calme, prox. centre et plages, juin, août, sept. Écr. P.A. n° 153.

• 66-près Ft-Romeu, chalet 4-6 pers., juin, juil., sept. Parès, 13, av. du Lycée, Perpignan.

• 62-Merlimont-plage, appt 5 pers., 100 m mer, juil., août. Mme Jouglet, 59530 Beaudignies.

• 22580-Lanloup, ferme prox. mer, 10 mn à pied, 3 ch., cuis. wc, s.d.b., e. ch., juil., août. T. (96) 33.12.67.

• 64-Pyrénées Gourette 1 400 m, studio 4/6 p., tt cft, Pâq. Saint-Paul, coll., 47500 Fumel.

• Vosges Val, 5 km Col Ste Marie, été stud. 2 pers. + 1 enf., 2 appt 4/5 pers. sf août, cour, pré. Écr. Bauer, ANOULD, 88230 Fraize. T. (29) 57.12.78.

• 85-St-Jean-de-Monts, 2-3 p. tt cft 6 pers., loc. sem., tte année sf août. T. (6) 906.33.26.

• 74-Combloux, 4 km Megève, coll. l. appt cft 4/5 pers., r.d.jard., face Mt Blanc, vac. Pâq. Paris, juil., août. T. (35) 91-15-15.

• Aveyron, maison tt cft, juin, juil., sept. Tél. (26) 36-55-88.

CONDITIONS D'INSERTION

• 28 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.

• EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.

• POUR LES ABONNÉS : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'ÉDUCATION.

• RÉGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'ÉDUCATION. Factures établies seulement sur demande.

• FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,60 F joints à la demande d'insertion.

• RÉPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIÉES AU JOURNAL SOUS UN NUMÉRO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBRÉE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ÊTRE TRANSMIS.

Pour louer, vendre, acheter, échanger, prenez contact avec vos collègues par l'intermédiaire de nos Petites Annonces, championnes du rendement...

NOUS EDITONS

VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
ÉDITIONS REGAIN - MONTE-CARLO

• 06-Grasse-Cannes (Côte Azur), 83-Seillans, 2 pces cft 3 pers. Écr. Virgil, Ste Annes, 06130 GRASSE.

• Gironde, mais. camp. 4-5 pers, cft, état neuf, juil. T. (56) 25-52-47.

• VACANCES ESPAGNE SALOU MÉDITERRANÉE, 100 km sud de Barcelone, autoroute Prop. franç., louent appts tt cft direct plage, loc. 2, 3, 4 semaines et vac. PÂQUES forfait 1 200 F. LA PINEDA, 26, rue Beaubourg, 75003 Paris. T. 887-38-17.

• Corse-du-Sud, studios, bungalows, mblés 71 à 85 F/j. tt comp. 2-4 pers., mai, juin, sept., oct. Porcu J., Armentaja, 20137 PORTOVECCHIO. T. (95) 70-17-95.

• 85-St-Hilaire-de-Riez, villa ds for., 700 m mer, tt cft, jard., cuis., séj., terr., s.d.b., 3 ch., 6 pers., mai à oct. T. (51) 55-09-68 soir.

• 13-bd Méditerranée, villa gd luxe, jard., gar., 5-6 pers., juil. 3 500 F. Écr. P.A. n° 154.

• 30 km du Puy, rég. boisée, calme, ferme rest. gd pré, 1^{er} bât. 9 pers., gd cft, chem., barbecue, ping-pong, août 3 500 F, sept. 2 800 F, 2^e bât. 8 pers., cft, août 3 000 F, sept. 2 200 F. Écr. P.A. n° 155.

• ESPAGNE-Moraira-Alicante, coll. l. gdes villas bd de mer, tt cft, gar., terr., jard., 4, 6, 8 et 12 pers., Pâq. 900, 1 200, été, 3 500, 6 500 et 7 500 F. T. (38) 69-21-02.

• 05-St-Léger-les-Mélèzes 1 250 m, ski, rand. F2 tt cft 5 pers., Pâq., juil., h. sais. T. (90) 79-04-73.

• 44-Le-Pouliguen, prox. plage, villa cft, 4-5 pers., jard., juil. Écr. Loyer, 2, quai Jean-Bart, 44610 Indre. T. (40) 86-02-07.

• 22-Val-André, mais. 3 pers., et mais. 5 pers., cft, jardins et park. privés, juil., août, sept. Écr. Legonidec, 15, rue Clémenceau, 22370 Pléneuf-Val-André. Tél. (96) 72-26-79.

• Espagne, Médit. Javea (sud Val.), Rosas (c. Brava), belles plages, appts, villas, px int. juil. Hôtels et loc. en FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, YOUGOSLAVIE, PORTUGAL. Mme Schoenberg, 8, rue R-Parthelémy, 92260 Fontenay-aux-Roses. T. 350-19-94.

• Plage Méditerranée, loc. Mobil-Homes bungalows, Boisset, 34 Sérignan. T. (67) 32-26-17.

• Espagne, mer, villa, juil. août, 3 000/ms. Écr. Ap. Flamingo, Hospitalet del Infante, Tarragona, Espagne.

• Les-Rousses-Jura, chalet vac. fam. ouv. juil., août, cuis. soignée, prix mod. Bellard, 12, rue Tourterelles, 03100 Montluçon. Tél. : (70) 29-17-86, h. repas.

• 38-Alpe-Huez, studio 4. p., conf., centre, exp. Sud, mars, avril, juillet. T. (76) 47-12-20 ou 48-02-69.

• 83-Bandol, F2 tt cft., terrasse, soleil, près plage, 4 pers., garage, piscine, ttes périodes. T. (91) 44-93-55.

locations (demandes)

• Ch. loc. août 5/6 pers. Var, prox. mer 15 km. Écr. P.A. n° 156.

• Ch. Ouest 10 km mer max. mais. avec cour, juil. ou août, couple 1 enf. T. (8) 250-82-83.

échanges

• Vercors, villa F5 c/côte atlant. août. Hugonard, 26190 St-Jean-en-Royans.

• 17-Meschers 9 km Royan villa 4 p. c/équiv. Luchon ou env., 4 sem. été. Dominot G., ROMÉGOUX, 17250 ST. PORCHAIRE.

• 85-St-Hilaire-de-Riez, villa ds for., 700 m mer, tt cft, chauff., 6 pers. c/appt Paris 4 pers. 1 sem. Pâq. T. (51) 55-09-68.

• Ech. qz. Pâq. F2 nf 4 pers. Ste-Maxime c/sem. ski s/pistes 3 au 10/4. T. (81) 52-48-89.

• Bretagne, villa bd mer 3 sem. été c/équ. ou 10 km rég. Médit. T. (96) 23-80-45.

• Grande-Motte-Languedoc, studio, jard., pisc. 10 jours été c/studio 4 pers., ski, 4 au 11/4. T. (90) 97-73-73.

• Échanger logements, vac. en Angleterre et Danemark. Écr. E.V.E., New Barn House, Toft Road, Kingston, Cambs, GB.

petites annonces

ventes

- 85-St-Jean-de-Monts, 2 p. tt cft, 1975, t.b. état, 200 m plage, lib. imméd. T. (6) 906-33-26 soir.
- Villa F5, ch. cent. gaz, 2 s.d.b., 2 wc, exc. état, jard. clos, quartier calme, 10 mn plages, px 52 U. Écr. Clanet, 17, rue Berthelot, 83500 La Seyne. T. (94) 94-27-22, h. repas.
- Vds vallée de l'Indre, beau site, mais. ind. sur beau terrain planté, dépendances à aménager, prox. pte ville, 165 000 F. Restaurer en Berry, 18 Touchay. T. (48) 60.00.09.
- Cévennes, mais. indép. sur étage, pierres et ble terrasse, cour, pêche, chasse, nautisme, 30 U. T. (66) 55-71-37.
- Espagne, Rosas-Costa Brava, gd studio 40 m² mblé tt cft, terr., jardinet, plages, pisc., tennis, px 85 000 F. T. (94) 03-10-72.
- Pyr.-4 km Laruns, studio. T. (56) 51-16-58.
- 94-Créteil-Université, proche comm., métro, 4 pièces 86 m², loggia 14 m², moquette, cuis. équipée, s.d.b., wc, vide-ord., placards, rangements cave, parc auto couvert, interph., état nf, poss. PIC 70 000 F, px à déb. Tél. 628-99-78.

hôtels - pensions

- Ski ts niveaux, SOLEIL, CALME entre Font-Romeu, Espagne, Andorre, **FORFAITS** Ski-Hôtel. PRIX groupes. Accueil familial. CONFORT. Dépliant :
Hôtel TRANSPYRÉNÉEN**
66800 Entveigt. T. (68) 04-81-05.
- **LAC D'ANNECY-HÔTEL ARCALOD**, Gd parc. DOUSSARD, 74210 Faverges. T. (50) 44-30-22. SKI 12 km. Px pens. de 115 F à 135 F TTC. Px spéc. groupe.

• Vacances en Corse dans un petit hôtel familial au milieu d'un parc de 10 000 m², à 500 m plage, 20 chambres toutes avec wc douche ou bain, cuisine et service soignés, soirées folkloriques, sorties pêche et promenade sur notre vedette Bertram 10 m, la semaine 1/2 pension à partir de 1 330 F (couple). Pour tarif et réservation, écr. Hôtel La Vallicella, 20230 Moriani plage. T. (95) 38-53-35 répondeur.

- Vac. de Pâq. en mais. fam. de vac. « La Manadière », 30740 Le Cailar, vous propose comme programme du 3 au 17 avril : Sur les traces des Cathares. Doc. sur dem. Mme Coste. T. (66) 88-02-42.

Voyages de fin d'études NAOURS (Somme)

entre Amiens et Doullens
GROTTES-REFUGES III^e siècle
VIEUX METIERS - MOULINS A VENT
Parc de jeux - Buvette - Pique-nique
Prix scolaires
Renseignements
Grottes NAOURS, 80114 - Tél. (22) 93-71-78

autos - caravanes

- Vds 505 GR Ivoire, 14 000 km, Dinitrol, housse, 2 r. cloutées, b. latér., 39 000 F. T. (84) 23-32-26. 2) R 18 GTL rouge 78, t. b. état, 65 000 km, px à déb. T. (84) 21-71-80 ap. 19 h.

REMORQUES - ATTELAGES - VOITURES

REMORQUE FRANC OCEAN
49170 St-GEORGES sur LOIRE
TEL. : (41) 41-10-55 (5 lignes)

correspondance scolaire

Prof. américain cherche classe française pour correspondance scolaire. Ses élèves (15-16 ans) apprennent notre langue depuis deux ans ; ils aimeraient écrire en français à des correspondants de même âge qui pourraient répondre soit en anglais soit en français. Écrire à :
Sara Franklin,
Norwell High School,
NORWELL - Massachussets 02061, U.S.A.

centres de vacances

- Assoc. rech. directeurs de cv hab. 250 km Paris maxi, Suisse ou Espagne, juil. ou août pet. effect., réelles compét. tech. et éducatives. T. 500-13-41.
- Assoc. rech. directeurs de cv en Suisse Pâq. zone Paris, pet. effect., réelles compét. techn. et éducatives. Tél. 500-13-41.



PRÉPAREZ CHEZ VOUS
l'entrée dans les écoles
d'
INFIRMIÈRES

assist. sociales, sages-femmes, kinésithérapeutes, laborantines, aides-soignantes, auxil. de puériculture, inf. psychiatrique, etc. Documentation ENF. gratis s. demande.

INSTITUT FRANÇAIS (privé)
15700 Pleaux. Tél. (71) 40-43-17.

divers

- Vds coll. compl. « Portes de la vie », état neuf, 16 vol. Écr. P.A. n° 157.
- Toute l'année « Randonnées pédestres insolites » Causses et Cévennes, garrigues Lozère, Maroc. Guide du Languedoc, 19, av. St Lazare, 34000 Montpellier. T. (67) 72-16-19.
- Vac. communautaires ds chalets de mont. Familles, isolées ou grps, 30 à 60 F p/jour suivant quotient. Assoc. Les Fazys, 6, rue Baudin, 94200 Ivry. Tél. (1) 672-78-86.
- Des vacances économiques et réussies se préparent tôt. 40 pays vous attendent. Intervac, 55, r. Nationale, 37000 Tours.
- Randonnée pédestre Lubéron-Hérault, Pâq., acc. à tous. Nicollet, guide, 34380 Viols.

RELATIONS AMICALES

correspondance, rencontres, sorties toutes régions, tous âges, milieux divers, c/3 timbres.
RENAISSANCE, B.P. 2366 Cedex Marseille 02

MOULIN ST-PIERRE



Fouleir, Dordogne
Tél. : 82-98-91

ETANG et PARCOURS de PECHE

Ouvert toute l'année

- AU FORFAIT pour pêcheurs équipés
- AU POIDS : lignes et appâts fournis

Cadre ravissant, Aires pour pique-nique
Buvette, Barbecue collectif

route de Vergt à Bergerac

E.N. Préparation par correspondance
Entrée **ÉCOLES NORMALES**.
Document. gratis sur demande
INSTITUT FRANÇAIS Etablissement privé.
15700 PLEAUX. Tél. (71) 40-43-17.

Changez de literie !

VOTRE LITERIE COMMANDÉE LE MATIN, LIVRÉE LE SOIR MÊME !

-20%
matelas à ressorts et latex • sommiers tapissier et à lattes de bois • dimensions en stock : 140 x 190 et 90 x 190 • toutes dimensions sur commande • lits rétro dorés, cuivre et laiton • salons rustiques • salles de séjours • chambres à coucher merisier et chêne.

CRÉDIT A VOS MESURES DE 6 A 36 MOIS (après acceptation du dossier)

39 MEUBLES 39 le magasin au store rouge
bis bd BARBÈS PARIS 18^e
☎ 258.88.89

NOM _____ PRÉNOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ VILLE _____
FONCTION ÉTABLISSEMENT

désire souscrire un abonnement d'un an à **L'ÉDUCATION**

FRANCE 135 F
TVA incluse

ÉTRANGER 170 F

- Règlement joint à mon abonnement. Par chèque bancaire à l'ordre de **l'éducation** ; par virement postal CCP 31 680.34 F La Source.
- Facture à adresser à :
NOM
ADRESSE

Service abonnement : 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris
Attention ! Ce bulletin ne doit pas être utilisé pour se réabonner

jeudi 11 mars 1982 :
spécial Nord/Pas-de-Calais

L'ÉDUCATION

SPÉCIAL NORD PAS-DE-CALAIS

N° 483.484 - 30 F - M 1977

En vente en kiosque dans les principales villes du Nord et du Pas-de-Calais
ou sur commande contre 10 F en chèque bancaire ou postal (CCP 31-680-34 La Source) adressé à **l'éducation**
2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

pour maîtriser la langue française



C.M.2 et 1^{er} cycle

NOUVEAU DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN ILLUSTRÉ

sous la direction de J. Dubois.

Nouvelle édition du célèbre D.F.C., le dictionnaire de la classe de français, avec :

- 33 000 mots : enrichi et actualisé, tout le vocabulaire qui entre dans l'usage écrit et parlé de la langue courante et que les élèves doivent savoir utiliser à l'issue de la scolarité obligatoire.
- 1 062 illustrations : un apport descriptif complémentaire des définitions et qui permet l'introduction de termes plus spécialisés n'appartenant pas au vocabulaire courant ou ne nécessitant pas d'explication autre que celle de l'image.

Cartonné (14 x 19 cm), 1 296 pages, 90 tableaux de grammaire, 89 tableaux de conjugaison.

LAROUSSE DE LA CONJUGAISON

10 000 verbes répertoriés à l'index, 115 types de conjugaison (mettant en parallèle l'orthographe et la prononciation de chaque forme), et toutes les précisions sur l'accord du participe passé. Complet et facile à consulter, il indique toutes les personnes de chaque temps, avec des remarques sur les usages rares ou particuliers, à raison d'un verbe par page.

Un volume cartonné (13 x 19 cm), 176 pages.

Larousse

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES